

en ligne en ligne

BIFAO 51 (1952), p. 1-39

Jean Leclant, Jean Yoyotte

Notes d'histoire et de civilisation éthiopiennes : À propos d'un ouvrage récent.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

9782724710885

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)

Musiciens, fêtes et piété populaire

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Christophe Vendries

NOTES D'HISTOIRE

ET DE

CIVILISATION ÉTHIOPIENNES

À PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT

PAR

JEAN LECLANT ET JEAN YOYOTTE

Ayant entrepris des fouilles à Kawa, site peu connu du Dongola, Griffith découvrait, il y a vingt ans, un des plus remarquables ensembles de documents que le sol du Soudan ait livrés aux archéologues : révélant une importante série de monuments inscrits, une seule campagne permettait, non seulement de reconstituer les destinées d'une ville antique à peu près inconnue jusqu'alors, mais de préciser de nombreux points de l'histoire éthiopienne. L'édition d'une partie considérable de ces inscriptions — modèle de publication et chef-d'œuvre d'érudition — vient d'être donnée par M. F. Laming Macadam (1). Par l'importance des commentaires fournis et l'ampleur des conclusions que l'auteur y développe, le nouvel ouvrage dépasse de beaucoup la simple présentation de documents nouveaux. Aussi, avons-nous été amenés à franchir les limites d'un compte rendu purement analytique que nous avions tout d'abord entrepris. À côté d'un inventaire sommaire des textes, d'une revue rapide de leur contenu et d'un résumé des conclusions auxquelles est parvenu leur éditeur, nous nous sommes permis de discuter certaines de ces dernières, en essayant, par ailleurs, de dégager dans ces

(1) M. F. Laming Macadam, The Temples of Kawa, I. The Inscriptions, published on behalf of the Griffith Institute, Ashmolean Museum,

Oxford, Londres, 1949 (Oxford University Excavations in Nubia), 2 volumes in-4° (Plates; Text)

Bulletin, t. LI.

notes les principales contributions que fournit Kawa I pour la connaissance des différents aspects de l'histoire, de la géographie et de la civilisation éthiopiennes.

Kawa se trouve située sur la rive droite (est) du Nil, entre la III^e et la IV^e Cataracte à quelques kilomètres au sud de la moderne Dongola, par 19° 08′ lat. N., 30° 31′ long. E. (1). Les ruines qui émergeaient des amas de sable entassés en cet endroit jusqu'à la rive même du fleuve avaient été explorées sommairement par le Colonel Colborne en 1885, puis dégagées et décrites par F. Addison en 1929 (2). Ce dernier confirmait alors (3) que c'était bien là l'antique Gempaton (ou Gematon), ville mentionnée dans des textes sur lesquels J. H. Breasted avait attiré l'attention (4). On avait successivement cherché cette cité, vers la III^e Cataracte (5), dans la région de Souarda (en face de Sedeïnga) (6), et sur le site de Sesebi (7). C'est en 1930-1931 que les temples furent déblayés systématiquement par l'expédition du Professeur Griffith, pour le compte de l'Université d'Oxford (8).

La publication des importantes découvertes de cette première campagne fut confiée, après le décès de Griffith en 1934, à Laming Macadam. Celui-ci retourna sur le site de Kawa en 1935-1936, avec une nouvelle mission dirigée par L. P. Kirwan (9). Il avait achevé l'édition des « Inscriptions des stèles, autres objets mobiliers et graffiti ne faisant pas partie de la décoration originale» (p. v) des temples de Kawa dès 1940 (la Préface porte cette date);

⁽¹⁾ Budge, The Egyptian Sudan, II (1907), 372.

⁽²⁾ S.N.R., 12, 85-86; cf. J.E.A., 22, 200.

⁽⁸⁾ Dès 1920, Reisner localisait Gematon à Kawa (Harvard Theological Review, 13 [1920], 27). Il est donc inexact d'attribuer aux fouilles de Griffith le mérite de l'identification Kawa-Gempaton, ainsi qu'il est admis dans J. E. A., 23, 145.

⁽⁴⁾ Breasted, Z. Ä. S., 40, 106-112; cf. G., D. G., II, 42 et V, 214-215.

⁽⁵⁾ Schäfer, Die äthiop. Königsinschrift (1901), 35.

⁽⁶⁾ Budge, The Egyptian Sudan, II (1907), 99 n. 1.

⁽⁷⁾ BREASTED, A. J. S. L. (1908), 25, 51-83 et surtout 77-78; Griffith, Meroitic Inscriptions, II, 7.

⁽⁸⁾ GRIFFITH, S. N. R., 14, 87-89; C. d. E., 7, 94 et 10, 324-327.

⁽⁹⁾ J. E. A., 22, 199-211 et pl. 21-23. Les trouvailles épigraphiques de ces fouilles, dont les résultats seront repris dans le Kawa II annoncé, ne semblent pas avoir été incorporées au présent recueil : ainsi, le cône d'Amanikhabalé publié, op. cit., 208 et pl. 23 est simplement signalé en note dans Kawa, I, 101, n. a. — Sur l'état présent du site, cf. U. Schweitzer, Orientalia, 19 (1950) 238.

les événements en ont retardé la mise au point définitive jusqu'en 1946 (date du post-scriptum, p. 132) et la publication jusqu'en 1949. L'étude architecturale des édifices de Kawa, l'édition de leurs reliefs et de leurs inscriptions murales (1) ainsi que la description archéologique du matériel trouvé sur ce site, ont été réservées pour de nouveaux volumes : Kawa II, qui viendront se ranger auprès des deux présents tomes de The Temples of Kawa I. The Inscriptions, réservés, l'un aux planches, l'autre au texte.

Le volume de soixante-six planches s'ouvre par un plan sommaire du site (2), doté d'un quadrillé de repérage. Puis sont donnés la plupart des LI + 107 documents: pour les textes égyptiens hiéroglyphiques d'une certaine importance (long inscriptions), on trouve à la fois une photographie et un fac-simile (3); les documents mineurs (short inscriptions) sont en général présentés soit en photo, soit en fac-simile, soit sous les deux formes (sauf quelques-uns, uniquement imprimés dans le volume de texte). Des inscriptions méroïtiques, trois seulement sont données en photographie (n° 28, 56 et 106); toutes (sauf le n° 106) sont données en fac-simile (cf. texte, 93). Les reproductions photographiques sont malheureusement souvent insuffisantes pour une collation; les fac-simile, en revanche, apparaissent d'une sûreté remarquable; ils sont régulièrement accompagnés d'une échelle en centimètres, et, pour les grandes inscriptions, de l'indication du rapport des proportions — sur la planche 16 (cf. p. 45), noter un essai heureux pour rendre le relief en creux apparent de certains signes de l'inscription vIII.

Dans le volume de texte se suivent les documents égyptiens hiéroglyphiques, long inscriptions (sect. A, part I, p. 1-81) et short inscriptions (part II, p. 82-92), numérotés en chiffres romains, puis les inscriptions méroïtiques hiéroglyphiques et cursives (section B, p. 93-118), numérotées en chiffres arabes; ces numéros de la publication sont doublés, en ce qui concerne les

⁽¹⁾ Certaines d'entre elles pourront apporter de précieux éléments d'information, si l'on en juge d'après un passage utilisé par Gardiner, Mélanges Maspero, I, 494-495; cf. Volten, Zwei polit. Schrift. (Analecta aegyptiaca, IV), 116.

⁽²⁾ Un plan d'ensemble de Kawa a été fourni par Kirwan, J. E. A., 22, 200.

⁽³⁾ Sauf toutefois pour la longue inscription IX, offerte seulement en hand copy que d'excellentes photographies permettent de contrôler (cf. p. 51).

objets mobiliers, des numéros du Journal de Fouilles. L'édition des long inscriptions débute par les indications relatives au lieu de la découverte et à celui de dépôt (1) suivies d'une description, précise dans l'analyse et élaborée dans l'explication, de l'aspect matériel du monument (matière, forme, dimensions), et le cas échéant, des scènes figurées; ces grands textes sont traduits, à l'exception de l'inscription XIV, trop obscure pour permettre une interprétation suivie, et pourvus de commentaires philologiques, technologiques et historiques abondants (2). La description et la traduction des short inscriptions est exceptionnellement accompagnée de remarques (3); les textes méroïtiques sont dans la mesure du possible transcrits et éventuellement expliqués (cf. p. 94).

En tête du «Text», une préface résume la genèse du travail (p. v-vi); suivent la table des matières (p. vii) et une liste des abréviations (p. ix-x). L'auteur a dû ajouter en 1946 un post-scriptum pour signaler les travaux de Sander-Hansen sur les « divines épouses» (Copenhague, 1940) et de H. von Zeisel, Äthiopen und Assyrer in Ägypten (Äg. Forsch., 14, 1944). L'ouvrage se clôt par une suite d'index : égyptien, méroïtique, copte, vieux nubien, et langues sémitiques; un index général, historique et géographique, facilite l'utilisation du livre et témoigne de l'importance des apports de Kawa I.

(1) On a jusqu'à présent signalé l'existence de monuments de Kawa à la Glyptothèque Ny-Carlsberg (cf. III, V, VII, VIII, XIV; C. d. E., 10, 326-327; KOEFOED-PETERSEN, Stat. et statuettes égypt. (Publ. Glypt. nº 3), n° 88 (p. 53-54, pl. 100), 90 (p. 54, pl. 101) et 93 (p. 55, pl. 103); à Khartoum (Addison, A short Guide to the Museum of Antiquities, Gordon College, 25-26); à Méraoui(cf. I, IV, VI); au British Museum (cf. 28; C.d.E., 9, 122 et 10, 85); à l'Ashmolean Museum (C. d. E., 12, 283; cf. la statuette signalée par Demel, Mélanges Maspero, I, 9-10 = J.E.A.22, 202); au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles (C. d. E., 10, 324 [cf. Bosse, Z. \ddot{A} . S., 72, 131-134] et 26, 101, n. 1). Une notice sur les découvertes de Kawa a été donnée par Griffith, pour l'Exhibition of Antiquities at the Queen's College, Oxford (1931), reproduite partiellement dans J. E. A., 22, 199-202.

(3) Exposé des conventions adoptées pour le classement et les citations, p. xv-xv1. Les appels de notes de commentaires sont faits en chiffres arabes, et sont rapportés, dans les renvois et les index, en exposants affectant le numéro de la ligne (III, 6³¹ renvoie ainsi à un terme attesté à la ligne 6 de l'inscription III et étudié dans la note 21 du commentaire de cette dernière). Certaines considérations accessoires sont développées dans des footnotes désignées par des lettres minuscules.

(3) Les dimensions des petits objets non reproduits dans les planches ne sont malheureusement pas fournies. M. Macadam a encadré sa présentation des documents d'une introduction « guide pour le contenu des inscriptions et sommaire des résultats» (p. xi-xvi), et d'un appendice — complété par un tableau généalogique (p. 131) — étudiant the relationship of the Ethiopian Royal Family (p. 119-130). On peut regretter que l'examen de certains problèmes importants et complexes, tels que l'histoire du temple T, la corégence présumée de Taharqa et de Shabatka et la question des adoptions maternelles, soit réparti au long de l'ouvrage, en plusieurs passages des commentaires de détails et en divers points des paragraphes de synthèse. Si certaines conclusions de M. Macadam peuvent prêter encore à discussion, il n'en reste pas moins que les considérations, par lesquelles l'auteur justifie et éclaire ses traductions, présente ses conclusions d'ensemble et reconstruit l'histoire des dynasties éthiopiennes, sont d'une érudition extrêmement riche et précieuse; sa méthode, toujours sûre en dépit de la complexité des faits, lui a permis d'arriver à des conclusions hautement probables (1).

LES DOCUMENTS

- 1. Les inscriptions de la période égyptienne. Elles sont relativement peu nombreuses. Trois statuettes fragmentaires du Moyen Empire (XVI A, XVI B et XVII) permettent à M. Macadam d'admettre l'existence d'un établissement égyptien à Kawa dès cette époque (p. xII) (2); peut-être pourtant ne devraiton pas exclure a priori l'hypothèse d'un transfert postérieur de ces pièces
- (1) L'étude que nous avions rédigée sur les données de l'histoire éthiopienne d'après le Grand Texte de l'an VI de Taharqa (malencontreusement annoncée dans Kêmi, 10, 33 et 34) se trouve évidemment périmée à la suite de la publication des nouveaux documents; nous avons pu toutefois en retenir un certain nombre d'éléments, en discutant différentes propositions formulées par Macadam. Des compte rendus de Kawa I ont été donnés par P. L. Shinnie, S. N. R., 31/32 (1950), 309-311, B. Van De Walle, C. d. E., 26 (1951), 94-101, T. C. Allen, A. J. A., 55 (1951),
- 211-212, J. J. CLÈRE, Bi. Or., 8 (1951), 174-180; JANSSEN, Bibliographie Egyptologique, 1949, 295 (274). Cf. encore la mise au point de JANSSEN, Over onze huidige kennis aangande farao Taharka (Leyde, septembre 1950), 11 pages, dont l'auteur nous a aimablement fait parvenir un exemplaire polygraphié.
- (2) GRIFFITH, J. E. A., 22, 202 envisageait déjà l'existence d'une localité antérieure à la XVIII° dynastie. Säve-Söderbergh, Aegypten u. Nubien, 148 semble avoir ignoré les plus anciens documents de Kawa antérieurs à Aménophis III.

Bulletin, t. LI.

à partir d'un site plus septentrional? Deux documents d'Aménophis III (XVIII et XIX) attesteraient la fondation par ce roi de la Gempaton historique. Breasted ($Z.\,A.\,S.$, 40, 106-112) avait attribué cette création à Aménophis IV à cause de la mention d'Aton dans le nom de la localité; pour Säve-Söderbergh (Agypten u. Nubien, 162 et 194), la ville, fondée par Aménophis III, aurait reçu son nom du roi hérétique. En fait, dès le règne du père de ce dernier, le développement du culte héliopolitain du disque était si avancé qu'il existait déjà des fondations portant le nom d'Aton (1). Le scarabée XIX mentionne précisément « Atoum, seigneur héliopolitain des deux terres » (plutôt que «Atūm, Lord of the Two Lands of On», cf. Wb., I, 54, 7). Les documents I, II et XX du règne de Toutankhamon — sous lequel fut construit le « Temple A » (Index, p. 142, s. v.) — attestent, au lendemain de la crise, un culte d'Amon à côté de celui des dieux héliopolitains (cf. Bull. Soc. Fr. Egyptol., nº 4, février 1950, 17). Plusieurs hauts fonctionnaires ramessides ont ensuite laissé leurs noms dans le temple A (XXIII-XXVII); le mr iw yt Ramsèsnakht de l'inscription XXIII ne serait-il pas identique au personnage nommé par un graffite hiératique du temple d'Abou Simbel : # = ○ ↑ + · ↑ · • (LD Text, 5, p. 157)? Notons la découverte d'une statuette funéraire de Ramsès VII (XXVIII). Faut-il considérer comme un des rares témoignages nubiens de l'époque Shéshongide la situle de Peftaouibast (XXXI) ou la classer comme M. Macadam parmi les documents de la XXV^e dynastie?

2. Les documents de la XXVe dynastie (Ire dyn. de Napata). — Quinze inscriptions hiéroglyphiques historiques — dont cinq longues stèles de Taharqa, une stèle d'Anlamani et plusieurs inscriptions de trois rois tardifs, dont deux jusque là inconnus — auxquelles il faut ajouter vingt-deux documents de moindre importance, tel est le bilan de l'apport de Kawa I dans le domaine éthiopien, le plus considérable depuis les apports de Griffith (Sanam) et de Reisner (Nouri, Kourou, Barkal).

Les six stèles d'époque napatéenne n'ont qu'une seule face inscrite avec un cintre orné de deux scènes; elles présentent un air de parenté remarquable

(1) Cf. en dernier lieu M. et J. Doresse, J. A., 1945, 181-189 et HAYES, J. N. E. S., 10 (1951), 178 et 182.

et sont harmonieusement composées. Sur la stèle IV toutefois, une maladresse de disposition, constatable sur d'autres stèles éthiopiennes (1), laisse la dernière ligne partiellement vide; sur la stèle VI, le groupement lâche des signes des colonnes initiales est gauchement compensé par leur entassement dans les colonnes ultièmes (p. 39, n. 58). Leurs textes sont des exemples caractéristiques des compositions artificielles de la «Renaissance Éthiopienne» (2), œuvres de propagande rédigées avec un souci d'érudition assez souvent maladroite, qui se veut archaïsant, et d'une expression à la fois élégante et empruntée; leurs exactes tendances politiques, difficiles à préciser, et l'obscurité des termes en rendent souvent délicate l'interprétation (3). Certains éléments textuels, transmis d'une inscription à l'autre, depuis la XXVe dynastie jusqu'aux compositions barbares de la «période méroïtique», font apparaître l'existence à Gempaton d'une tradition de scribes locaux (4).

Ces textes fournissent une importante documentation pour l'étude de l'égyptien hiéroglyphique en Éthiopie et révèlent d'intéressantes particularités orthographiques (5), grammaticales (6) et sémantiques (7), tout en apportant une masse considérable de vocables nouveaux (8).

En ce qui concerne le problème de la vocalisation et de la transcription des noms éthiopiens — important pour la cohérence et la facilité des références et des recherches documentaires, — l'auteur expose aussi ses points

- (1) Cf. la stèle du Songe (MARIETTE, Mon. div., pl. 8), l'inscription d'Harsiotef (recto: ibid., pl. 11) et peut-être aussi l'inscription tanite de Taharqa (d'après Kuentz, Mélanges Maspero, I, 431).
- (2) Petrie (Ancient Egypt, 1925, 1-2) a voulu caractériser par cette expression, «the Ethiopian revival», les tendances déjà archaïsantes de la XXV° dynastie.
 - (3) Cf. infra p. 37.
- (4) Sur les caractères généraux des textes hiéroglyphiques d'Éthiopie, p. xm. Pour des emprunts caractérisés, cf. par exemple IV, 13-14 = VIII, 5, cf. lX, 18-19 (voir p. 48, n. 10 et remarque préliminaire p. 46); cf. aussi infra, p. 19.
 - (5) tb pour $\underline{d}bt$ (VI, 1656) est un exemple

- de ces graphies «alphabétiques» qui se développèrent à l'époque saïte.
- (6) m; r (IV, 18^{12}); hr = «pour» (V, 6 et 8^{17} ; VIII, 24, IX, 78; cf. aussi la grande inscription de Sanam, A. A. A. 9, pl. 38, l. 10); $imy-rn\cdot sn$ «inventaire nominal», pour $imy-rn\cdot f$, cf. IX, 61^{109} .
- (7) Noter certains emplois impropres: e. g. VI, 20, k3ry est appliqué aux travailleurs des vignobles, alors qu'on distingue dans l'usage correct k3ry, le jardinier horticulteur, et k3my, le pépiniériste viticulteur (Gardiner, Onom., I, 96*-97* et 224*-225*).
- (8) Cf. infra à propos de l'énorme vocabulaire technique fourni par les inventaires III et VI et Clère, Bi. Or., 8, 176 sq.

de vue en de nombreux endroits, mettant judicieusement à contribution aussi bien les documents pharaoniques que les transcriptions livrées par les textes sémitiques (hébreu, assyrien) et classiques et les connaissances actuelles du méroïtique et des langues africaines : [III], $\Sigma \alpha \delta \alpha \kappa \omega \nu$, est transcrit Shabako (ce nom ne saurait vraiment être identique au Sibe assyrien et au kid hébreu (p. 124, n. 1); [III], $\Sigma \epsilon \delta i \chi \omega s$, devrait se transcrire Shebitku (ibid.). Le k; de ces deux noms serait à rapprocher du k; (élément masculin et féminin) des noms hiéroglyphiques Taharqa (1), Shoshenqo, etc. et de la terminaison méroïtique $q\hat{e} = qo$ (cf. p. 9, III³; p. 73-74 et p. 74 n. f; p. 90; p. 124, n. 1 et p. 127, n. 1) (2).

Le nom d'Anlamani, (devrait en fait se lire 'Imn-'Inl (mér. Amnye-ul, p. 47-48, VIII³). Celui d'Aman-Nete-yerike (3) comprendrait un élément yerike, bien attesté en méroïtique (p. 53 et n. h). Le Netaklabatakani de Reisner (HAS, 2, 55) devrait être lu Amani-nataki-lebtê (« Amon est donneur de vie ») (p. 128, n. 2). Notons au passage la convention pratique adoptée pour rendre \(\frac{1}{2}\) par \(\tilde{n}\) (p. 120, n. 5). Pour des raisons d'opportunité, M. Macadam n'a pas exploité totalement dans ses transcriptions ces conclusions : Shebitku plutôt que Shebitko (p. 124, n. 1); Anlamani malgré 'Imn-'Inl (p. 47-48 : raison d'euphonie). Pour des motifs analogues, nous n'avons pas cru devoir abandonner ici les transcriptions admises par l'usage français le plus général, en ce qui concerne les noms royaux de la XXVe dynastie. Acceptons toutefois Shabatka (\(\Sigma \in \mathcal{E} \in \mathcal{L} \in

⁽¹⁾ Macadam ne se prononce pas en ce qui concerne l'élément initial de ce nom. Posener suggère l'existence d'un élément th (Princes et pays, 52; réserves dans Säve-Söderbergh, Aeg. u. Nubien, 60, n. 2).

⁽²⁾ Pour l'élément k; (k;) dans les noms royaux saîtes, cf. de Meulenaere, Herodotos over de 26ste Dynastie (Louvain, 1951), 50.

⁽³⁾ Ce nom appellerait sous toutes réserves un rapprochement avec le nom

gr. È $\rho\gamma\alpha\mu$ é $\nu\eta$ s (G., L. R., IV, 424-425); pour l'alternance k/k, cf. Rev. d'Eg. 6,225-227 et BIFAO 50,185,n. 1.

⁽⁴⁾ Kêmi, 10, 35-36; le rapprochement avec le toponyme Abala (PLINE, VI, 35), quoique possible, reste incertain; cf. peut-être en revanche l'élément-ale des noms de reines, Atasamale (J.E.A., 35, 143, n° 20 cf. pl. 15) Meqemale (ibid., 145, n° 46 cf. pl. 16) ou encore Amanikhabale (GRIFFITH, Mer. Inscr., I, 70 (46) et J.E.A., 22, 208, cf. pl. 23).

Pour identifier avec plus d'aisance les noms barbares des successeurs de Tanoutamon, il serait peut-être bon d'adopter les transcriptions admises dans Kawa I et dans le récent article de Dunham et Macadam, Names and Relationships of the Royal Family of Napata (JEA, 35, 139-149 et pl. 15-16).

Dans le même ordre d'idée, signalons encore que Macadam (p. 73 et 122-123) reconnaît dans le groupe • ? — élément initial du nom royal Piankh-yerike-qa (XIII, cartouche A) et de plusieurs autres noms koushites (JEA, 35, 146, nos 57-60) — un souvenir du grand Piankhy déifié, et, en même temps, une désignation de tout roi de Koush, comme l'avait déjà suggéré Schäfer (1).

Une donnée très importante pour l'histoire des origines de la monarchie koushite est la mention répétée du roi Alara (IV, 17; VI, 22 et IX, 54) (2); la présente publication révèle que ce roi, dont le nom était déjà connu par une stèle de Kourou (3) et qu'il convient désormais de reconnaître dans le «le Roi Alara» de l'inscription de Nastesen (1. 8 = Urk., 3, 143), est antérieur à Kashta et qu'il est l'ancêtre maternel de Taharqa. Les plus anciens monuments Koushites du recueil — deux petits objets respectivement de Shabaka (XXIX) et Shabatka (XXX) — sont tout au plus des témoignages possibles d'une activité de ces derniers à Kawa (4). En

(1) Z.Ä.S., 33, 108 et 43, 50, à propos du titre hmt-nsw np3'nh(y), porté par l'épouse d'Aspalta (Urk., III, 102) et du surnom irr p3'nh(y) knkn n·f (Randall Maciver-Mace, El Amrah and Abydos, pl. 31 (D9) = Wilson, The Burden of Egypt, fig. 31 d cf. p. xviii).

— Plutôt que le nom même de Piankhy, il faudrait peut-être voir un titre royal dans le groupe 1 associé au titre 2 sur deux objets d'époque relativement tardive, trouvés à Sanam (A.A.A. 9, 123 et pl. 59 (11); 10, pl. 42 (15).

(2) Kawa, I, 121-123 et 127-128.

(3) Stèle de Tabiry, Khartoum n° 1901; cf. J. E. A., 35, pl. 16, n° 72 et D. Dunham, El Kurru, p. 87, 90 (fig. 29 f) et pl. XXX A.—Alara avaitété considéré jusqu'à présent comme le nom d'une reine; cf. contra, Kawa, I, 122.

(4) De l'absence du nom de Shabaka au sud d'Edfou, certains avaient cru pouvoir déduire que ce souverain n'avait pas régné en Nubie (G., L. R., IV, 14, n. 2, repris par Zeissl, Aethiopen und Assyrer in Aegypten, 15), de même pour Shabatka (G., L. R., IV, 28, n. 5). Or — sans parler des documents XXIX et XXX, — Shabaka travailla au temple B de Kawa (J. E. A., 22 [1936], 201 et infra, p. 33, n. 1; cf. aussi Kawa, I, p. 18, n. 26). D'autres découvertes avaient déjà prouvé que la domination et l'activité des deux prédécesseurs de Taharqa s'étendit à la fois sur l'Egypte et le Soudan. Les fouilles de la nécropole privée de Sanam (1912) avaient livré un certain nombre de petits objets aux noms de Shabaka (A. A., 10 [1923], pl. 42 [16-20] et pl. 43 [9-12], cf. p. 113)

revanche, sans parler de plusieurs pièces de sculpture et de petits objets au nom de Taharqa, les stèles trouvées dans le temple T, érigé par celui-ci, fournissent d'une part, grâce à l'inventaire des donations royales (III et VI), de nombreux matériaux pour la connaissance du vocabulaire technique (A), et d'autre part, grâce aux allusions historiques qui s'y trouvent (IV, V, VI, VII), d'importantes données pour l'étude du règne du grand roi éthiopien (B).

A) Les inventaires (1). — La stèle III énumère les dons des années 2 à 8 de Taharqa : vaisselle, objets cultuels, matières précieuses, statuettes, étoffes, etc. (col. 1-14); en l'an 8 est mentionné « l'équipement du nouveau temple construit par Sa Majesté» (col. 16-25; = temple T) : offrandes d'ustensiles de culte, matériaux pour l'ornementation du monument, organisation du personnel et du service des offrandes (col. 21-25). La stèle VI (2) donne la suite des nombreuses offrandes faites en l'an 8 (col. 1-7), puis celle des années 9 et 10 (col. 8-14) et enfin (col. 14-25), racontant la construction du temple, rappelle les raisons sentimentales qui amenèrent le roi à en décider l'édification (événement décrit par ailleurs sur la stèle IV, 1. 13-27); la dernière colonne (25) précise en outre que l'ascendance féminine dont se réclamait Taharqa recevait un culte funéraire auprès d'Amon de Gempaton.

Les deux inventaires font connaître plusieurs noms d'objets qui n'ont pas été enregistrés au Wb. (3).

et de Shabatka (ibid., pl. 43 [1 et 6], cf. p. 113); sur le même site, le Trésor contenait un bouchon de jarre portant des empreintes de Shabaka (A. A. A., 9 [1922], 121 et pl. 57 [8]); les travaux de la mission américaine à Kourou (1919) révélèrent les tombes mêmes de ces deux rois (Ku. 15 et 18, cf. D. Dunham, El Kurru [1950], 55-59 et 67-71; Reisner, S. N. R., 2, 242-243, M.F.A.B., 19, 23 et 25-26, J. E. A., 6, 62 et 9, 75). Ont été encore trouvés récemment, un sceau de Shabaka à Amentégo (J. Leclant, S. N. R., sous presse) et un scarabée du même souverain à Sennar (A. J. Arkell, J. E. A. 36 [1950], 40).

- (1) Noter sur ces stèles, l'usage graphique particulier qui est fait du signe $\{$ dans la notation des années (p. 9, n. 1).
- (2) Pour l'interprétation de ce texte concernant l'histoire du temple T, cf., sous toutes réserves, infra, p. 21.
- (3) Il n'y a sans doute pas lieu de retenir parmi les vocables nouveaux, le terme, que Macadam comprend 'n'irt wpś, «arm» for performing the ceremony of sprinkling (scil.); cf. VI, 6 (p. 34). Il faut probablement voir dans ce mot une graphie un peu lâche du terme, 'nw, cf. Wb., I, 187, 13-14: Tafel zum Beschreiben, aus Holz oder Metalle.

				
133711	ibry	III, 16 ⁵⁰	jarre à onguent.	
1 T	ỉnḥ	VI, 1345	bordure en broderies.	
M T	ìnķ	III, 9^{27}	étain (cf. akk. anāku).	
 ₫	irs	VI, 28	récipient non identifié.	
_	wnh	III, 2 ⁵	(sens incertain).	
7 [X1-=13]	wh ; $n \underline{h}ry$ st ; t	III, 8^{25} et VI, 3^{13}	colonne pour recevoir un brasero (1).	
** **********************************	pšny	III, 6, 19-	récipient non identifié.	
₽ ₹	$pg; n \underline{t};$	III, 21 ⁷² et VI, 12 ⁴⁷	feuilles d'or pour revête- ment (2).	
	mḥ-sy (?) pns∙s	VI, 10 ³⁵	jarre à eau (zîr) ou plutôt clep- sydre, selon la suggestion de Clère, Bi. Or. 8, 178.	
	nhp	III, 5^{12}	couvercle (?)	
~ * * · · · · · · ·	$n\dot{h}mt$	VI, 414	récipient non identifié : un calice (?) (3).	
25	rdn	III, 6 ²¹ et VI, 13-14	laudanum.	

(1) Les processions figurées à Kawa (Temple T, cf. p. 37, fig. 8) et aussi à Sanam (A. A. A., 9, pl. 29) montrent des officiants portant de pareils brasiers; un tel objet est par ailleurs représenté au trésor de Sanam (infra fig. 1); sur la distinction qu'il convient de faire entre ces «colonnes» et les supports des vases à libations, Montet, Mon. Piot., 43, 20-21; Vercoutter, C. d. E., 20 (1945), 62, f. 15.

(2) Macadam traduit (p. 9, 13⁷²; 35) «thin gold for engraving» (?) (£3 = engrave, Wb., V, 347, 11-14), mais interprète ainsi : «for covering inscribed surfaces?» (p. 39⁴⁷) : les parois du temple T étaient effectivement plaquées d'or (cf. IV, 23-24; VI, 17⁵⁹-⁶⁹ et

surtout la remarque, p. 21, n. 52). Le terme t'i n'aurait-il pas plutôt ici le sens de Wb., V, 347 D: «kleiden?» Pour les revêtements d'or des reliefs, voir en dernier lieu Lacau, Actes XXI congrès Intern. Orientalistes, Paris, 1949, 76-78.

(3) MACADAM, p. 37, n. 14 voit dans le déterminatif un couteau, ce qui ne va pas sans quelque difficulté; il paraît préférable de voir dans le signe plutôt que : le terme, identique à nhmt < nhbt, « bou on de lotus » (Wb., II, 297, 10), désignerait un vase en forme de bouton de lotus. Cf. VI, 1138 sšny ... « (lotus-vessel », c'est-à-dire « calice de lotus ».

				
□ ½ ;	hmt	III, 19 ⁶²	récipient non identifié, cf. copte гиме.	
••••	ķmt (?) n pḥd	VI, 517	instrument de bronze pour hacher.	
∮ √ ↑∓	h; rnpt	VI, 2 ⁶	récipient non identifié (litt. « un millier d'années »).	
	$hsbd$ n $s\check{s}$ $(ou n sn``)$	VI, 12 ⁴³	lapis-lazuli d'incrustation(litt. pour peindre).	
≥ [}]"*····	sšn n h;w	III, 8	lotus (en bronze) pour les vases h ; w (plutôt que h ; wt , cf. Wb ., III, 225, 10-16).	
	st mnt	VI, 6 ²⁵	récipient (?) non identifié.	
_ *	šfd	III, 17 ⁵⁷ , 18- 19; VI, 3	récipient non identifié (1).	
□ 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	g; rbw	VI, 1345	tissu (?).	
<u> </u>	ţf	$VI, 9^{32}$	sens inconnu.	
¾¾ -√	<i>t</i> ; <i>t</i>	VI, 310	tenaille (2).	
*	<u>t</u> b	VI, 1344	substance non identifiée (cf. CLÈRE, Bi. Or. 8, 179).	
三 T	<u>t</u> tf	$VI, 5^{20}$	type d'étoffe non identifié (3).	
¶ terme de lecture inconnue III, 1964 coupe.				
VI C2h 12 S. (b)				

terme de lecture inconnue VI, 624 mesure pour l'intyw šw (4).

L'auteur, qui a déterminé le sens de plusieurs mots nouveaux en recourant éventuellement au copte, à l'hébreu ou à l'akkadien, suggère par ailleurs des interprétations personnelles pour des termes déjà connus : 'š, pour lui,

⁽¹⁾ Peut-être à rapprocher du terme *fdw dans l'expression , Wb., IV, 462, 1; le déterminatif * (plutôt que *) peut être en effet omis (p. 12, n. 57).

⁽²⁾ Pour une représentation de pareilles tenailles à Sanam (A. A. A., 9, pl. 11, n° 4); cf. infra, p. 14, fig. 1.

⁽³⁾ Le terme doit être ajouté dans l'Index, p. 136.

⁽⁴⁾ Cf. p. 37-38, n. 24. Macadam énumère les modes de présentation de l''ntyw; ajouter les mentions de cette gomme dans les vases rrm (Wb., II, 440, 1; cf. Edfou, VIII, 263, index).

serait bien le cèdre et non le sapin [passim] (1) cf. p. 3q, n. 4q), tandis que mrw est le bois de génévrier (VI, 450) (2); knit, substance colorante jaune (Wb., V, 52, 15) serait l'orpiment (3); le sntr est traduit «incense» (III, 6) et non pas résine de térébinthe (4) (nht sntr [III, 3°] = « incense tree »); pour 'ntyw, Macadam préfère « dried resine» (p. 34) ou « dried myrrh» (p. 133; cf. VI, 624) à la traduction admise « oliban » (5); il substitue enfin à l'interprétation traditionnelle « gold-ore » de nbw hr h; st.f (VI, 14, p. 35 et p. 39 n. 48) la traduction « gold of the gold country » (6). Les inventaires de Kawa contribueront encore largement à nos connaissances technologiques : ils confirment notamment l'existence de modèles métalliques de formes végétales (pièces décoratives ou votives) : lotus de bronze (III, 8), fleurs de lotus d'argent ou d'or (wh, VI, 10) (7); balais d'or (III, 16), palmes horoscopiques en argent (VI, 933); à noter aussi des bourses (rf, III, 20) et les vases rouges (dšrt, ibid.), reproduits en métal précieux. La série des récipients s'enrichit de plusieurs termes nouveaux : remarquer les vases à tête de bélier (šfyt $hr \cdot s$: III, 5, 7-8), comme il convient à des biens d'Amon,

- (1) Le matériel archéologique conservé comporte en effet beaucoup plus de cèdre que de sapin (Lucas, Ancient Egyptian Materials, Londres 3° éd. [1948], 488-490; 491-494; 497: fir), mais cet argument adopté par Macadam contre l'identification de l'âsh avec l'abies cilicica est de peu de portée, si l'on considère que ce dernier, essentiellement employé dans les constructions des temples, a été beaucoup plus exposé aux destructions que le cèdre utilisé dans le matériel funéraire.
- (2) Sur la question de l''s et du mrw, cf. Kees, Aegypten, 116, n. 5 et 6.
- (3) Macadam (p. 38, n. 27) comprend « yellow gold », l'expression nbw n knit, qui pourrait désigner de l'or factice, obtenu à partir de l'orpiment, selon le procédé expliqué par Pline, H. N., 33, 22.
- (4) Steuer, Über das wohlriechende Natron (1937), 73-74; Loret, La résine de térébinthe (sonter) chez les Anciens Egyptiens (1949) cf. les remarques de M. Alliot, Le culte d'Horus

- à Edfou au temps des Ptolémées (I. F. A. O., Bibl. Études, 20, 1), 22, n. 1.
 - (5) Stever, Myrrh und Stakte (1933), 31.
- (6) Peut-être l'or des mines éthiopiennes, le titre « Gouverneur du pays de l'or (d'Amon) » étant un titre fréquent pour le vice-roi de Koush (Reisner, J. E. A., 6, 79).
- (7) Macadam (p. 38, n. 34) propose de voir dans (m. 38, n. 34) propose de voir de lotus». À la transcription hw (Wb., III, 246, 9) impliquée par une telle hypothèse, ne faudrait-il pas préférer une lecture wh, en retrouvant ici le mot (Chassinat, Edfou, VI, 16, 5): «substantiv: von der Lotusblüte (neben nhb «Knospe»)» (Wb., I, 355, 3); cf. aussi l'emblème floral du dieu Oukh (ibid., I, 352, 2) et peut-être wh (wh?) «colonne» (ibid., I, 352, 16). Cf. «l'offrande du lotus en or», hnk nhb m nbw, figurée plusieurs fois à Dendara (II, 163; III, 190-191; IV, 172-173 et pl. 292; cf. Mariette, Dendérah, III, 20 sq.).

objets déjà attestés par des monuments plus anciens (1). Sont encore citées des statues divines (III, 3; 11-13) ou royales (III, 17 et en particulier « une statue en bronze du roi frappant les contrées barbares (2), avec ses six vêtements » : III, 15); et aussi de riches instruments de musique : tambours (III, 3-410), harpe (III, 4), trompettes (III, 1755, 19), sistres (shmw : III, 23 et sššt : VI, 2), sans doute destinés à servir dans des cérémonies telles que celles représentées à Kawa même (3) et à Sanam (4).

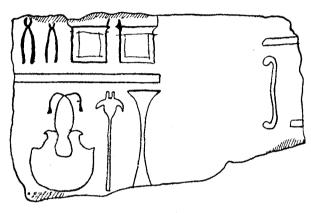


Fig. 1.

En présence de ces listes de dons comparables aux grands inventaires du *Papyrus Harris* et aux expositions d'arts mineurs des temples thébains ⁽⁵⁾ et ptolémaïques ⁽⁶⁾, on regrette d'autant plus la perte des représentations du trésor de Sanam: un fragment conservé ⁽⁷⁾ (fig. 1) montre des coffrets (cf.

- (1) SETHE, Amun, 22, \$ 31; SPIEGELBERG, Z.Ä.S., 62, 26 (e); une représentation des hst šfyt hr.s au temple de Taharqa à Sanam (A. A. A., 9, pl. 43).
- (2) Cf. la description des statues de culte des Lagides: textes cités par Alliot, o. c., 114. La statuette de bronze du Louvre reproduite dans Album Tel (Encycl. phot. de l'art), n° 3, 71 serait-elle un élément d'une pareille composition?
- (5) Cf. p. 10, n. 10 les inscriptions de Kawa mentionnent à plusieurs reprises les

joueuses de sistre du temple de Gempaton (III, 23-24; VI, 21; VIII, 24) et celles de Pnoubs (IX, 63).

- (4) A. A. A., 9, pl. 29.
- (5) WRESZINSKI, Atlas, II, 33 a/b; DAVIES, The tomb of Puyemrê' at Thebes, I, pl. 38; id., The tomb of two officials of Thoutmosis IV, pl. 12.
- (6) E.g. CHASSINAT, Dendara, passim; voir aussi l'inventaire d'objets cultuels d'un temple thébain de Maât, VARILLE, B.I.F.A.O., 41, 136-139.
 - (7) A.A.A., 9, pl. 11, f. 4 (cf. f. 1).

Kawa, III, 20), des tenailles (cf. VI, 3¹⁰; cf. fig. 7, p. 37), un support de brasier (VI, 3¹³; fig. 8, p. 37), un manche d'éventail (VI, 9^{29_30}), un grand collier (III, 9), toutes pièces figurant au catalogue de Kawa.

B) Les stèles historiques. — Comme les inventaires III et VI, les textes IV et VII ne considèrent l'histoire générale qu'en fonction du temple T, dont elles ont pour but de retracer la destinée. La stèle IV, datée de l'an 6 (1. 1), débute par un protocole du roi (identique à celui de V, 1) (1) et une série d'épithètes laudatives suivies d'un préambule (1. 7-13) racontant comment le jeune Taharqa, qui se rendait en Egypte avec l'armée, constata divers dégâts dans le temple de Gempaton; un vivant commentaire de Macadam (p. 17-19) essaie de préciser la nature de ces derniers. Devenu roi, Taharqa proclame sa volonté de construire un temple pour manifester sa reconnaissance envers l'Amon de Gempaton. Celui-ci, en portant Taharqa au trône, exauçait un vœu autrefois formulé par le roi Alara, qui, dédiant ses sœurs au dieu, l'avait prié de couronner leur descendance (1. 13-20). La fin relate les travaux (construction, décoration, plantation d'arbres (2) et creusement d'un bassin) par lesquels l'armée et les techniciens envoyés de Memphis parachevèrent le temple qui, doté d'un service d'offrandes, put alors recevoir le dieu (l. 20-27). Rappelons la concordance de IV, l. 13-27 et VI, 14-25. La stèle VII, datée de l'an 10 (l. 1), commémore la consécration du temple T (col. 2, p. 42-43, n. 4), et donne une narration de l'aménagement du monument différente de IV, 20-26, et VI, col. 15-21; le reste du texte, fort endommagé (col. 6-15), faisait, semble-t-il, allusion au précédent état du temple de briques.

(1) Le roi est dit mry M; t m; rdi(w) n·f Imn m; t; cette qualification qui devrait être interprêtée: « véritable aimé de Maât, auquel Amon a donné (son) droit» manque dans les autres versions (C et M, cf. infra) du texte V; elle pourrait bien caractériser les rapports particuliers unissant Taharqa et l'Amon de Gempaton, qui l'a mis sur le trône (IV et VI). L'offrande faite à Amon, dans la VI° année du règne, d'une image de Maât en lapis-lazuli

⁽III, 3), serait peut-être un témoignage de reconnaissance du nouveau pharaon.

⁽²⁾ L'aspect du temple T avec ses vergers peut être évoqué par une représentation (A. A. A., 9, p. 13, pl. 1-3) du temple de Taharqa à Sanam, construit d'ailleurs sur le plan identique à celui du monument du même roi à Kawa (comparer le plan, ibid., p. 15 et la première planche de Kawa I).

À la différence des quatre autres stèles, la stèle V — antérieurement publiée par Griffith, Mélanges Maspero, I, 423-430, où elle est cataloguée comme nº 9 — ne concerne pas l'histoire locale : plusieurs versions des textes qui s'y trouvent (données en parallèle, p. 24-26) ont été découvertes respectivement à Coptos (= C : cf. Vikentiev, La haute crue du Nil et l'averse de l'an 6 de Taharqa, Le Caire, 1930), Mataânah (= M. ibid.) et Tanis (= T.; édition utilisée dans Kawa I: Kuentz, Mél. Maspero, I, 430-432; publication de fragments nouveaux: Leclant et Yoyotte, Kêmi, 10, 28-37, pl. 2-3). Le texte de la stèle V de Kawa (= K) se compose, après la date et le protocole royal (a), d'un long récit relatif à la prospérité du pays et à une haute crue du Nil mise en liaison avec des pluies torrentielles (b); puis d'un discours où le souverain fait allusion à quatre merveilles survenues en l'an 6 et, rappelant ses antécédents et les circonstances de son avènement en Egypte (récit analogue dans IV, 7-9), raconte l'arrivée de sa mère, Abalé, restée jusque là en Nubie (c); enfin de la description des sentiments éprouvés par la princesse (d) et les gens après la rencontre (e). C et M ne comportent que le récit (b) mais incorporent au protocole royal une série d'épithètes qui manquent dans K. (a'). L'inscription T. groupant primitivement les éléments (a)-(a')-(b)-(c)-(d)-(e), constituait la plus développée des versions connues. Cette composition officielle, qu'on pourrait appeler le Grand Texte de l'an 6, attestée tout au long de la vallée du Nil, s'adressant donc à tout l'empire, nous paraît d'une rédaction complexe : à une relation de la crue miraculeuse s'ajoute une proclamation concernant principalement la venue d'Abalé; celle-ci suscite un mouvement de liesse décrit en appendice (Kêmi, 10, 36-37). Une telle analyse devrait peut-être empêcher d'interpréter le 🚐 "", au début du discours (K. l. 10), comme bi; t tn 4 «ces quatre merveilles», puisque le démonstratif anaphorique $pn^{(1)}$ est difficilement justifiable dans la phrase initiale d'une rédaction, et que, d'ailleurs, on ne saurait trouver que deux merveilles au plus (ainsi Macadam p. 19) dans la partie (b) du grand texte : il faudrait plutôt y voir un cas de la forme — ou pseudo-forme —: substantif + $n + \text{nombre}^{(2)}$, bi; t n 4, et traduire « h merveilles ».

⁽¹⁾ Daumas, Note sur l'expression égyptienne du démonstratif d'identité, B. I. F. A. O., 48, 86.

⁽²⁾ Voir en dernier lieu Blackman, J. E. A.,

^{27, 89,} n. 43. Cette interprétation offre d'ailleurs une graphie relativement plus normale de bist man au lieu de m.

La traduction et les commentaires de Macadam, qui apportent des améliorations considérables aux travaux déjà cités de Vikentiev, Griffith, et nousmêmes (1), n'ont malheureusement pas pu profiter des compléments apportés par les sept fragments de la version tanite découverts en 1937 par le Professeur Montet : ces derniers confirment la lecture jusqu'alors contestée du terme Rthw - k;bt de K., l. 15 (cf. p. 26, 28, 3146 et fig. 6 : cf. Kêmi, 10 33-34) et révèlent surtout les seuls mots, perdus en K, du discours historique. Le bloc III, d de T permet de rétablir ainsi le texte de K (l. 16) : « . . . jusqu'à son coucher. (Or ma mère) était en Nubie, ma mère. . . » (cf. la lecture de K proposée par Clère, Bi. Or. 8,177). Complétée de la sorte, la stèle K représente en définitive, grâce à l'impeccable publication de Kawa I, la version la mieux établie en même temps que la mieux conservée du grand texte de l'an 6.

Au sujet des stèles IV et V, M. Macadam développe l'hypothèse toute nouvelle d'une association royale de Taharqa à Shabatka, six ans avant la mort de ce dernier : il en découle une genèse des destinées du jeune Taharqa (1), une reconstruction de l'histoire des temples de Kawa (2) et une interprétation des miracles de l'an 6 (3), qui, en l'occurrence, paraissent au moins contestables. Un pareil décalage de six années n'était aucunement suggéré par les documents connus jusqu'à présent, et, comme nous le verrons plus bas, ne peut s'accommoder avec certaines données de la chronologie des Koushites : or, il ne semble pas s'induire nécessairement de l'examen des textes en question.

1. La venue et l'avènement de Taharqu :

(1) Nous avions pu déjà (Kêmi, 10,90), grâce à l'extrême amabilité de l'auteur, bénéficier de certains des acquits offerts par lui dans Kawa I.

Bulletin, t. LI.

3

A partir de ce second texte, Macadam (p. 17, n. 17 et 19) explique comment Shabatka — peut-être sur le point de mourir — convoqua à Thèbes tous ses frères, pour qu'Amon désigne parmi eux, comme corégent (2), le jeune Taharqa envers lequel le roi éprouvait déjà une grande prédilection : cette interprétation entraîne certaines nuances des traductions : m-k; b compris « en compagnie de »; $wnn \cdot f \not h n \cdot f (IV = wnn \cdot i \not h n \cdot f de V)$ senti comme proposition finale, tandis que $mr \cdot n \cdot f$ sw (IV = $mr \cdot n \cdot f$ wi de V) est présentée comme causal: «afin que je sois avec lui, parce qu'il m'aimait...». Or, il faut noter que l'allure générale de cette phrase, qui paraît impliquer un appel collectif des princes plutôt qu'une convocation personnelle de Taharqa, semble assez peu adaptée à une évocation, même par allusion, de la promotion exceptionnelle d'un prince à la dignité royale. Par ailleurs, prise en ellemême, la version de V rend possible une interprétation différente : les propositions $mr \cdot n \cdot f$ wi et $p \not h r \cdot n \cdot i$... étant considérées comme des consécutives et le texte compris : «je demeurais ainsi avec lui, de sorte qu'il m'aima et de sorte que je gagnais les cœurs...», on peut supposer que c'est la convocation collective des frères royaux et des armées (m-k;b= « parmi ») qui fournit à Taharqa l'occasion de se faire mieux apprécier du souverain et des sujets et lui permit, par suite, de prendre la couronne sans difficultés (3), à la mort

tuaire homonyme (ibid., 86 = 1. 2).

⁽¹⁾ tn, démonstratif d'identité, cf. supra, p. 16, n. 1.

^{(3) «}This Ethiopian custom is related in the stela recording the election of Aspelta to be king». — Est-on d'ailleurs en droit d'affirmer que la désignation du Roi par l'oracle d'Amon existait dès la XXV dynastie? Une procédure de ce genre était peut-être exceptionnelle avant l'époque méroïtique, la Stèle de l'Intronisation pouvant bien n'avoir d'autre objet que d'affirmer la prééminence du <u>Dw</u> w'b de Napata (Urk., 3, 90 = 1. 11) sur un autre sanc-

⁽³⁾ L'orientation générale de la propagande développée dans les passages historiques de IV (l. 7-10 et 16 sq.), VI (l. 22 sq.) et du Grand Texte de l'an VI (V, l. 13 sq.) paraît impliquer que la légitimité du couronnement de Taharqa était dans une certaine mesure contestable. D'ailleurs, d'après Macadam luimême (p. 128), l'accession au trône de ce dernier ne fut peut-être pas chose absolument régulière, cf. infra, p. 37.

de Shabatka. Or, le Grand Texte de l'an 6, dans lequel le passage K (l. 13-15) ainsi interprété jouerait mieux le rôle de prologue au récit de la venue d'Abalé, nous semble une source historique bien supérieure à la stèle IV de Kawa: œuvre de propagande locale, ce second document paraît transposer, dans sa rédaction, des phrases tirées du premier, composition officielle de la chancellerie royale, destinée à une large diffusion:

T B 11 = Kawa V, 16 : ist $mwt \cdot i$ m T; - Sty m snt nsw bnrt mrwt est paraphrasé par IV, 7 : ist $hm \cdot f$ m T; - Sty m hwnw nfr sn (1) nsw bnr mrwt

T B 13 = Kawa V, 17: 'h' $\cdot n$ $iw \cdot n \cdot s$ m $bd \dots$ aura inspiré IV, 7-8: iw pw $ir(w) \cdot n \cdot f$ m $bd \dots$

T B 5 = Kawa V, 13-14: m-k; b snw nsw $ts(w)\cdot n$ $hm\cdot f$ im (= T; - Sty) se retrouve dans IV, 8: m-k; b hwnw nfrw h; $b(w)\cdot n$ $hm\cdot f$. m-s; sn r T;-Sty

T B 6 = Kawa V, 14: $wnn \cdot i hn' f mr \cdot n \cdot f wi r snw \cdot f nbw r msw \cdot f nbw$ est suivi par IV, 8-9: $wnn \cdot f \dots hn' \cdot f mr \cdot n \cdot f sw r snw \cdot f nbw$.

Cette dernière phrase de IV pourrait bien n'être qu'une proposition incidente entraînée par une transposition textuelle, plutôt qu'un élément essentiel, expliquant ou impliquant l'association présumée. On pourrait donc rendre ainsi les deux textes :

V, 13-15 : « Or, j'étais venu de Nubie parmi les frères royaux que S. M. avait mandés. Comme je me trouvais avec elle, elle me préféra à tous ses frères et à tous ses enfants, de sorte que je fus distingué plus qu'eux par S. M.; je gagnai le cœur des pât et j'inspirai de l'amour à tout le monde. Je fus couronné à Memphis, après que le Faucon se fut envolé vers le ciel».

IV, 7-9 : «S. M. se trouvait en Nubie, n'étant alors qu'un jeune homme (c'est-à-dire un «jeune guerrier (2) »?) et un frère royal doux d'amour : voilà qu'elle descendit vers Thèbes, parmi les jeunes hommes auxquels S. M. le Roi Shabatka j. v., avait envoyé un mandement jusqu'en Nubie et, quand

3.

⁽¹⁾ L'orthographe 1 ne pourrait-elle peut-être pas être due à snw, pluriel du Grand Texte?
(2) Hwn nfr pourrait bien n'être là en effet que l'ancienne désignation des troupes d'élite.

il se trouva là avec lui, il le préféra à tous ses autres frères. Lorsqu'il passa (ici) par cette province même...».

2. La construction du Temple T, d'après la St. IV (l. 11-16). — Préambule : Taharqa, prince, a constaté le délabrement du temple de Kawa :

Dans son commentaire du préambule, M. Macadam (p. 18, n. 30) décide que m rnpt tpyt nt h'f. (l. 13) est complément de m; t.n.f: le prince a vu l'édifice délabré l'année de son couronnement (toutefois avant celui-ci, cf. p. 20, n. 31); dans cette expression, le terme h'ferait donc allusion à l'association au trône, à partir de laquelle Taharqa aurait compté ses années de règne, tandis que le h'ferait de l'answ... (l. 12) s'appliquerait à l'avènement de Taharqa après la mort de Shabatka, soit en l'an 6 de son ère, date de la Stèle IV (1); ceci, d'après Macadam, serait confirmé par le Grand Texte de l'an 6 (St. V; cf. p. 19).

En admettant au contraire que *m rnpt tpyt* détermine temporellement sh; n·f hwt-ntr tn, on peut conclure que ces mots vagues signifient simplement que Taharqa, dès son avènement, s'occupa du temple négligé jusqu'alors (cf. r h' m nsw de la proclamation, l. 15), ce qu'attestent les notables donations faites dès l'an 2 à l'Amon de Gempaton (cf. St. III), et auxquelles font peut-être

et V, « also dated in year 6 » (p. 18, n. 30), les dates initiales s'appliqueraient dans les deux textes à ce second événement (h'm nswt); la construction du temple aurait suivi de peu (not... until about year 6, p. 18, n. 30). Ailleurs, Macadam attribue la même date de

IV, 1 à l'achèvement du nouveau temple (IV, 23-26) qui aurait été parfait dès cette année (cf. p. 12, n. 52). A moins d'admettre un délai de construction étonnemment bref, on se trouve contraint avec l'auteur (*ibid.*) de voir là un fait d'anticipation (premature... statements), à vrai dire bien insolite et incertain.

allusion les mots: $rh \cdot n \cdot f$ ntt $ir \cdot n$ $n \cdot f$ mnw s; f $im \cdot i$ du discours IV (1. 16): « et il sait que son fils — moi-même — a fait pour lui des mémoriaux (1)». La proclamation royale de construire un nouveau temple correspondrait à la mention initiale de l'an 6, les phrases qui précèdent cette proclamation constituant la partie terminale du préambule (2). Une telle interprétation n'impliquerait en rien l'existence d'un double avènement de Taharqa et par conséquent d'une corégence de Shabatka et de ce souverain. Dans ces conditions, l'histoire des activités de Taharqa à Kawa serait la suivante :

An 1 : Le roi se préoccupe du temple dont il avait constaté la ruine (IV, 12-13).

Ans 2-5: Le roi fait différentes donations (III, 1-9).

An 6 : II prend la décision de construire un nouveau temple (IV, 14 sq.). An 6-7 : Il fait différentes donations (III, 10-13).

Ans 6-10: L'ensemble du temple est mené à bien (IV, 22-25): de l'an 6 à l'an 8, le gros œuvre; en l'an 8, mise en service: le temple est doté d'un important matériel cultuel (III, 16-21) et de grosses quantités de denrées utilitaires (IV, 1-6); cette même année est rédigé le texte III (inventaires des années 2-8); de l'an 8 à l'an 10, exécution de la décoration de détail (décrite en IV, 23-24 et VI, 17-18); c'est peut-être à cet effet que sont remises des feuilles d'or (III, 21²²) et des pièces de bois en l'an 8, puis encore du bleu d'incrustation, des feuilles d'or (VI, 12⁴⁷) et des bois en l'an 10; d'autres donations sont encore faites dans les années 9 et 10.

An 10 : Consécration solennelle du temple achevé (VII); rédaction des textes IV (3) et VI (inventaire des années 8 [suite] à 10).

(1) Plutôt qu'«un mémorial», cf. notamment les stèles III et VI, où chaque série de dons est introduite par la formule $ir \cdot n \cdot f$ m mnw f.

(Nuentz, A. S. A. E., 25, 181 sq.) paraît témoigner d'une structure analogue : ce texte, daté initialement de l'an 34, passe sans transition du rappel de campagnes bien antérieures (cf. dans ce sens Drioton-Vandier, Clio, 432) au récit des événements qui se sont

accomplis précisément dans cette année.

(3) Le texte VI, 16-19, datant de l'an 10 (date de l'inauguration d'après VIII) et décrivant l'achèvement complet du temple, se trouve en effet être une réplique de IV, 22-25; dans ce dernier texte, la date de l'an 6 implique une description singulièrement anticipée (cf. supra, p. 20, n. 1) ou s'applique, comme il se rencontre parfois, à l'élément principal du récit : la décision royale.

Bulletin, t. LI.

4

3. Le Grand Texte et les quatre « merveilles » de l'an 6. — Après la narration d'une formidable crue du Nil occasionnée par des pluies torrentielles, on lit :

Le discours se poursuit par le récit de la montée de Taharqa (cf. 1) et de la venue de sa mère.

Selon Macadam (p. 19), les quatre merveilles («these four goodly wonders within a single year, even the sixth year of my reign») seraient : (1) la crue; (2) les pluies; (3) le couronnement de Taharqa à la mort de son prédécesseur; (4) la venue de la Reine-mère. Il résulte notamment de cette interprétation que la mort de Shabatka et un second couronnement de Taharqa eurent lieu en l'an 6 de ce dernier, ce qui implique une corégence de six ans entre les deux rois. Cette construction nous semble présenter de graves difficultés : d'une part, il paraît difficile de chercher deux des quatre merveilles dans le récit initial de l'inondation, puisque ce texte semble constituer, en fait, une composition indépendante du discours mentionnant les « merveilles » (cf. supra, p. 16); d'autre part, on est obligé de voir dans les propositions $rdi \cdot n \cdot f \dots$, $sm; \cdot n \cdot f \dots$, $bsf \cdot n \cdot f \dots$, $n \cdot rdi \cdot n \cdot f \dots$ des allusions aux heureuses conséquences de l'inondation (its good effects), ce qui est difficile : il serait assez bizarre d'attribuer à celle-ci une action sur les sauterelles, encore plus sur les vents (1). Il est peut-être préférable de chercher dans ces quatre propositions parallèles la description des quatre circonstances prodigieusement favorables qui ont fait de l'an 6 une année de moissons exceptionnelles, grâce à la bienveillance divine : « Mon père Amon-Rê, seigneur des Trônes du Double Pays, a fait pour moi quatre belles merveilles dans le courant d'une seule année, la sixième de mon couronnement comme Roi..., quand fut venue une Inondation à entraîner les bestiaux (2), et qu'elle eut submergé

⁽¹⁾ Les suffixes of se rapportent plutôt au dieu Amon; cf. Kêmi, 10, 33.

⁽²⁾ $i \ell k 3 w$, cf. RT 38, 43-4. En V31 (p. 30), corriger « Dendara I, 53, col. 13 » en « Mariette, Denderah I, 53, col. 13 » .

le pays tout entier..., il m'a donné une campagne belle dans toute son étendue, il a détruit les rongeurs et les rampants qui s'y trouvaient, il en a repoussé les déprédations des sauterelles et il n'a pas permis que les vents du Sud la fauchent. J'ai pu (ainsi) faucher, pour le Double Grenier, une moisson en quantité incalculable...». L'application du terme bi; t, expression de portée très générale (cf. p. 19), à des fastes de la vie agricole s'expliquerait d'autant mieux si l'an 6 du règne, marqué par une récolte abondante, suivant une inondation et une pluviosité remarquables (1) (elles-mêmes données comme bi; t: V, b = b = b = b . 9) venait, comme on l'a supposé, après plusieurs années de Nil bas (2), et si, par surcroît, l'énorme crue n'a causé aucun des dégâts auxquels on aurait pu s'attendre (3). On pourrait donc,

(1) De même que les « quatre merveilles » énumérées dans le discours de Taharga, la crue — de même sans doute que la pluie est due à la volonté providentielle d'Amon que le roi avait d'ailleurs expressément sollicité dans ce sens (cf. VANDIER, La famine dans l'Egypte ancienne, 28-29). Une tradition paraît avoir considéré Amon comme le dispensateur de la crue ; cf. Grébaut, Hymne à Ammon-Ra des Pap. Eg. du Musée de Boulag, 12, pl. IV, 5-6; P. Leyde, I, 350, 3, 1, cf. Zandee, De hymnen aan Amon van Papyrus Leiden, I. 350, et le très suggestif relief de Ramsès II reproduit dans Ramses III Temples, II, pl. 80 c); cette croyance est naturellement reprise par les rois koushites, grands zélateurs du dieu thébain : en dehors du grand texte, l'inscription d'Anlamani, VIII, 26-27 et aussi les cotes de Karnak : Z. A. S., 34, 115-116, 33, 35-37, etc. La dédicace d'une statuette du dieu de l'inondation à l'Amon de Gempaton, en l'an 8 de Taharqa (III, 17 in fine), serait peut-être en rapport avec ces faits. Quoi qu'il en soit, l'importance accordée à la crue miraculeuse paraît avoir été consacrée par l'émission d'une série de scarabées (Kêmi, 10, 37-42). D'une manière plus générale, sur Amon, dieu d'eau, cf. G. A. Wainwright,

J. E. A., 20, 141-146, 150 et B. I. F. A. O., 49, 206.

(2) Pareille hypothèse, formulée par V. Vikentiev (La haute crue du Nil..., 45) d'après l'absence de cotes au quai de Karnak durant le début du règne, est rendue très plausible par les remarques de J. Vandier (loc. cit.). La description d'une sécheresse et d'une disette épouvantables, dans le passage d'Isaïe (19, 6-9) dépeignant les calamités de l'Egypte, serait alors particulièrement significative et pourrait faire allusion à ces événements du début du vu siècle.

(3) Les crues très fortes occasionnaient des dégâts non seulement dans les constructions (cf. les remarques et les textes cités dans Vikentiev, op. cit., 45-48), mais dans les cultures elles-mêmes, comme le précise Vandier (Famine, 48). Ce dernier fait est attesté par une tradition bien établie des auteurs classiques et arabes (cf. Omar Toussoun, Mémoire sur l'histoire du Nil, II, 415 (= Pline, H. N., V, 10, 8-9), II, 417 (Ammien Marcellin, XII, 15) et I, 96 (Ardellatif, II, 1). En faveur de notre hypothèse s'ajoute la mention toute nouvelle apportée par Kawa I de l'inscription d'Anlamani, VIII, 26-27: «une grande crue riche de moissons, un large flot sans mauvais effet».

sous toutes réserves, retenir l'interprétation suivante de la déclaration royale de l'an 6: Taharqa apprenait que, grâce à une quadruple protection d'Amon, la subsistance générale était largement assurée et associait à cette bonne nouvelle celle de la visite de sa mère. Dans cette perspective, le récit de son ascension jusqu'au trône serait un préambule à ce dernier événement, et il ne ferait en aucune manière allusion à un second couronnement du roi.

Dans leur obscurité, aucun des textes cités ne nous semble donc fournir une preuve relativement décisive de l'hypothèse de M. Macadam. Le Grand Texte explicitement, la stèle IV implicitement, indiquent uniquement que le successeur de Shabatka n'est monté sur le trône (h' m nsw), n'a été couronné roi (nsw bity), n'a reçu son nom d'Horus, qu'après le décès de ce dernier; les activités régaliennes de Taharqa aussi bien en Egypte qu'en Nubie (1), la plénitude des attributs royaux que textes et représentations lui confèrent avant l'an 6 (2), l'emploi des premières années de son ère pour dater des documents privés thébains (3), tous ces faits seraient assez peu conformes à l'hypothèse d'une association antérieure à l'an 6, et qui n'aurait pas été consacrée par un véritable couronnement (cf. p. 17, n. 17). Jusqu'à plus ample informé, il nous paraît donc imprudent de considérer comme établie l'existence envisagée par M. Macadam d'une corégence Shabatka-Taharqa pendant six années.

M. Macadam a matérialisé le décalage chronologique qu'entraînent ses conclusions dans un tableau (p. 19) : d'après celui-ci, les règnes de la XXV^e dynastie se seraient chevauchés selon les dates suivantes : Shabaka : 708-697, Shabaka : 699-684 et Taharqa : 689-664.

Les six premières années de Taharqa — dont les dates absolues sont bien

l'effigie du roi offrant; remarquons aussi que, sur l'inventaire III, le même protocole complet est donné au roi pour les années 2-5 et 7-8.

⁽¹⁾ A Thèbes, Taharqa refait en 1'an 3 le mur d'enceinte du petit temple de Médinet Habou (A. S. A. E., 4, 178-180; cf. G., L. R., IV, 31, I et A. S. A. E., 18, 190); cf. encore une cote de l'an 5 au quai de Karnak (Z. Ä. S., 34, 115, 34, cf. G., L. R., IV, 31, III). En Nubie, des donations sont régulièrement faites au temple de Kawa pour les années 2 à 6 (III, 10).

⁽¹⁾ Cf. au cintre des stèles de Médinet Habou,

⁽³⁾ P. Louvre, 3228 A (an 3): GRIFFITH, Rylands Pap. III, 15 et 57-58, cf. G., L. R., IV, 31, II; P. Louvre, 3228 B (an 5): GRIFFITH ibid., p. 15 (2), cf. G., L. R., IV, 31, n. 6 in fine p. 32; P. Caire, 30884 (an 5); C.C.G., SPIEGELBERG, P. Démot., I, pl. 67 et II, p. 194; cf. G., L. R., IV, 31, n. 6 in fine p. 32.

établies grâce aux épitaphes du Sérapeum — y coïncident naturellement avec les six dernières de Shabatka. Un graffito du quai de Karnak permet en outre à M. Macadam de supposer que Shabatka fut corégent de Shabaka, deux ans avant la mort de ce dernier (p. 19 avec renvoi à Z. Ä. S., 34, 115 [33] et 40, 124). D'après le même schéma, Taharqa — associé avec Shabatka à l'âge de 20 ans (V, 17) — serait né en 709.

C'est inexactement que le tableau de M. Macadam donne à Shabaka douze années de règne, puisque l'an 15, 11 Paôni en est connu par la statue du Brit. Mus. 24429 (1), d'où un minimum de x jours + 13 ans + 9 mois 11 jours de règne (2). Même en admettant deux ans d'association entre Shabaka et Shabatka, l'avènement du premier tomberait au plus tôt en 711, soit 1 an + x jours au moins avant la date de naissance présumée pour Taharqa, qui est fils de Piankhy. Pour que la chronologie de M. Macadam conserve sa cohésion interne, il faudrait admettre, à côté des corégences Shabaka-Shabatka et Shabatka-Taharqa, une association Piankhy-Shabaka (au minimum 1 an + x jours — les 9 mois du délai de viduité), hypothèse que l'on ne saurait évidemment exclure de façon absolue (3). Si l'on se souvient que Tanoutamon lui-même fut probablement couronné du vivant de Taharqa (H. v. Zeisse, Äthiopen u. Assyrer, 48) il semble en effet fort possible que les souverains koushites aient eu pour principe de s'associer leur successeur (4). Toutefois il faut avouer que, prise isolément, chacune des corégences supposées ne voit

⁽¹⁾ Cf. Rev. d'Eg., 8,225.

⁽²⁾ Ceci en supposant que les Ethiopiens avaient repris, avant les Saïtes, l'usage ancien qui faisait débuter l'an 2 d'un roi avec le Nouvel An suivant l'avènement (GARDINER, J. E. A., 31, 11 sq.). Si, à l'instar des rois du Nouvel Empire, ils comptaient encore leurs années de règne, d'anniversaire de couronnement en anniversaire de couronnement, Shabaka aurait régné au moins quatorze ans et Shabatka, au moins deux ans.

⁽³⁾ Piankhy étant mentionné avec l'épithète 'nh dt sur la statue Brit. Mus. 24429, Hall (C. A. H., III, 277, n. 1) s'est demandé, non sans raison, si ce monument n'impliquait pas que Piankhy était encore roi en l'an 15

de Shabaka. Cette hypothèse cadrerait fort bien avec la perspective de M. Macadam qui suggère que l'an 1 de Shabaka pourrait aussi bien correspondre à l'association qu'à l'avènement de ce roi (p. 19, tableau). Mais, à moins d'imaginer que Piankhy, Shabaka, et Shabatka ont exercé la royauté tous les trois ensemble, durant un certain temps, il faudrait attribuer au second un règne minimum de quinze ans et demi.

⁽⁴⁾ Sans d'ailleurs citer de faits précis, Wiedemann (Äg. Gesch. [1884], 581) notait déjà: «Dass in der That Mitregierungen in dieser Zeit anzunehmen sind, zeigen die Denkmäler mehrfach in unzweifelhafter Weise».

pas son existence prouvée par un ensemble de données assez vaste et assez explicite pour entraîner la conviction : ce qui, par principe, rendrait précaire le système de M. Macadam.

La reconstruction chronologique proposée par l'auteur de Kawa I amène d'autre part ce dernier à conférer quinze ans de règne à Shabatka (seule date connue : an 3, d'où un règne minimum de x jours + 1 an + 8 mois et 5 jours) (1). Or, même en admettant que sous son règne des difficultés politiques ou économiques (2) ont pu entraver l'activité artistique, le nombre relativement restreint de monuments royaux et de petits objets au nom de ce roi, comparé aux importantes séries de Shabaka et de Taharqa, ferait envisager un règne plus court. En fait, notre actuelle ignorance de la longueur de ce dernier rend assez vague toute chronologie absolue des Koushites. Les éléments dont nous disposons d'autres côtés pour établir celle-ci sont en effet très insuffisants : (a) Les durées fournies par la tradition manéthonienne (Manéthon, éd. Waddell, 167-169) sont très erronées en ce qui concerne Shabaka (douze ans au lieu d'au moins quinze) et Taharqa (dixhuit ans au lieu de vingt-six), et par là même peu vraisemblables en ce qui concerne Shabatka (Eusèbe, le Syncelle, douze ans; Africain, quatorze ans). (b) Un recours éventuel à la chronologie biblique nous paraît des plus imprudents : on a souvent convenu de retenir dans une certaine mesure les données de II Rois, 19, 9 (= Isaïe, 37, 9) (3), selon lequel « Tirhaga roi de Koush » monta contre Sennachérib l'an 1/1 d'Ezéchias (701) (4), en supposant que Taharqa, évidemment sans être roi, aurait exercé le commandement des armées de Shabaka (5), sous le règne duquel on admettait qu'il était descendu en Egypte, d'après le texte fragmentaire de Tanis (T, cf. supra), alors seul connu. La version K., et plus encore Kawa, IV, 8, situant sous Shabatka la venue de Taharqa en Égypte, une pareille interprétation du texte biblique

⁽¹⁾ Cf. supra, p. 25, n. 2.

⁽²⁾ Cf. infra, p. 27-28.

⁽³⁾ Ce document est évidemment rejeté en bloc dans les perspectives de Macadam (cf. p. xII et 19-20).

⁽⁴⁾ Sur le problème déjà compliqué en luimême de la campagne manquée de Sennachérib contre Jérusalem, cf. Zeissi, Aethiopen

und Assyrer in Aegypten (Aeg. Forsch., 14), p. 23-26. Un bon exposé de la question avait été donné dans Lods, Les prophètes d'Israël (Evolution de l'Humanité, 28), 33-40; cf. encore H. Haag, Revue Bibl. 58 (1951), 348-359.

⁽⁵⁾ Cf. E. MEYER, Gesch. des Altert., III. (éd. 1937), 47-48, et, entre autres, les références citées par Macadam, p. 20, n. a.

établirait maintenant que le successeur de Shabaka régnait déjà en 701. Mais il est dangereusement illusoire d'étayer la chronologie de la XXVe dynastie sur la réinterprétation d'un texte qui peut simplement refléter une tradition aberrante (1). (c) Une stèle de donation provenant de Horbeit et datant de l'an 2 de Shabaka (Louvre, E. 10571, cf. G., L. R., 4, 13, II), paraît prouver qu'en cette année le successeur de Piankhy avait déjà conquis le Delta sur Bocchoris. Comme les textes de Sargon permettent de placer cette conquête après 715 et au plus tard en 711 (Meyer, Gesch. des Altert., III [éd. 1938], 41), on peut admettre que l'an 2 de Shabaka tombe entre deux dates limites : 714 (la conquête ayant eu lieu au cours de l'an 2) et 711 (la conquête ayant eu lieu en l'an 1). (d) Comme nous le rappelle M. E. Cavaignac, une tradition (Hérodote, II, 137) fixait à cinquante ans la durée de la domination éthiopienne en Égypte (ou plus exactement sans doute sur le Delta). La mainmise de Psammétique Ier sur Memphis se plaçant en 664, on devrait situer vers 714, la venue de Sabacon, événement qui d'après c, aurait eu lieu dans une des deux premières années de celui-ci.

Qu'il y ait eu des corégences ou non, on pourrait, sous toutes réserves, retenir le tableau suivant (qui diffère assez peu de celui de Drioton-Vandier, L'Egypte, 601): Shabaka, 715-701 (au plus tôt), Shabaka, 701 (au plus tôt)-689 et Taharqa, 689-664.

Les textes de Kawa éclairent d'autre part l'histoire générale du règne de Taharqa: ainsi la déportation à Kawa de populations (VI, 15) (2) et de princesses de Basse-Égypte (VI, 20) permettrait de supposer dans les premières années du VII^e siècle une action militaire des Koushites contre les principautés du Delta. La nécessité d'une telle intervention ne serait-elle pas à l'origine de cette descente de Shabatka vers la Basse-Égypte, dont il est fait mention dans le Grand Texte de l'an 6 (V, 17)? On pourrait alors se demander

15 peut être sans doute rapprochée celle de p; rm'mhty, employée dans un papyrus hiératique anormal de l'an 6 de Taharqa pour désigner, semble-t-il, un esclave capturé au temps des campagnes de Shabaka (cf. en dernier lieu, M. Malinine, Rev. d'Eg., 5, 128, n. 10 et 6, 165, n. 19 et 170).

⁽¹⁾ Selon une hypothèse retenue par Lods (op. cit., 40) et récemment par J. Janssen (Over onze huidige kennis, 6), le rédacteur aura pu attribuer l'intervention contre Sennachérib au plus connu des rois koushites; sur les traditions relatives à «Taharqa le conquérant», cf. Goossens, C. d. E., 22, 239-244.

⁽²⁾ De l'expression rmt nw T3-mhw de VI,

si la pacification du Delta et le rétablissement de prospérité matérielle en la sixième année de Taharqa ne marqueraient pas un tournant de l'histoire de la domination éthiopienne (1). Notons par ailleurs l'importance de Memphis au temps de Taharqa : ce pharaon, qui se fit couronner dans cette ville (2), pourrait bien en avoir fait sa résidence (3), à l'instar de Shabaka (4). L'expansion des Ethiopiens vers l'Ouest est attestée par la transplantation en Nubie des « enfants des princes des Tjehenou» (5) — sans doute des Libyens de Marmarique qu'avait autrefois utilisés Tefnakht contre Piankhy (*Urk.*, III, 8, 1. 11) — et de gens de Bahrieh (6). Leur activité militaire dans les confins

- (1) C'est alors que Taharqa se serait décidé à faire venir sa mère et aurait ordonné la construction du Temple T.
- (2) Fait peut-être significatif, la titulature de Taharqa semble mettre ce dernier en communion avec le jeune dieu de Memphis : le nom de couronnement signifierait «Rê protège Néfertoum» (hw Nfrtm R', Clère, Bi. Or., 8, 176) — plutôt que «Rē' and Nefertēm protect me» (hw wi Nfrtm R', MAGADAM, p. q. n. 2); le nom d'Horus d'or, Hw t'swy, n'est autre qu'une qualification très fréquente de Néfertoum (Wb., III, 245, 1). — Le fragment A.A.A., 9, pl. 26, 13, où un nom d'Horus d'or adjoint à Hw t'swy l'épithète hknw (autre qualification du même dieu (Wb., III, 180, 2), peut, tout aussi bien que d'une titulature présumée de Tanoutamon (J. E. A., 35, 147 (76), cf. pl. 16 [76]), provenir d'un protocole développé de Taharqa.
- (3) IV, 22 et aussi l'inscription de Sanam, A.A.A., 9, pl. 40 (5). Un bloc de remploi au nom de « Taharqa (aimé de) Ptah» a été trouvé dans les adjonctions à la petite chapelle de Seti I^{er}, découverte en 1948 à Mit-Rahineh (Orientalia, 20 [1951], p. 346). Cf. aussi un poids de Taharqa trouvé à Mitrahineh (G., L. R., 4, 37 [XXVII]) et les stèles du Sérapeum qui prouvent que Taharqa exerçait directement le pouvoir sur la vieille capitale (ibid., 33, n. 2, 34 [XIV-XV] et n. 1).

- (6) Shabaka aurait trouvé lui-même l'original du fameux Texte de théologie memphite (G., L. R., 4, 16 [IV]); pour d'autres témoignages memphites de Shabaka, ibid., 13, n. 2 et 16, n. 1; Rev. d'Egyptologie, 8, 221 (36) et un fragment nommant «Shabaka (aimé de) Ptah» (Orientalià 20, l. c.). Signalons encore la statue de Shabatka retrouvée à Mitrahineh (G., L. R., 4, 29 [III]) et les blocs P.M., T.B. III, p. 220).
- (5) III, 22 et un texte analogue de Sanam, A.A.A., 9, pl. 26 (8); cf. aussi une mention des Tjehenou, dans une liste, à vrai dire archaïsante, des peuples soumis, *ibid.*, pl. 41 (1).
- (6) VI, 15 et en VI, 20, une allusion aux vins de Bahrieh. Une liste géographique de Taharqa (A.A.A., 9, pl. 23 a) mentionnant «l'Oasis», 🌺 [] permettait déjà de supposer que les Ethiopiens de la Ire dynastie avaient étendu leur domination sur les Oasis: une confirmation en est fournie par la récente découverte d'un bloc de Shabaka à Bahrieh (FAKHRY, A. S. A. E., 39, 641 et Bahria Oasis, II, 730). Autant de faits — sans parler du témoignage d'Hérodote (II, 42) relatif à une colonie éthiopienne chez les Ammoniens — qui seraient dans une certaine mesure favorables aux hypothèses par lesquelles divers savants ont supposé une origine éthiopienne au célèbre oracle d'Amon à Siwa : occupation de cette oasis par Taharqa (Steindorff, Durch die

palestiniens n'est sans doute pas sans rapport avec l'installation de «Mentiou d'Asie» (1) dans les vignobles de Gempaton (VI, 20); l'utilisation pour le temple de lapis (III, 9), turquoise (III, 9), bronze (VI, 18-19), bois d'é et de mrw (III, 21, VI, 14 et 18; VII, 3-4) attesterait des relations économiques avec l'Asie.

3. Documents de la II^e dynastie de Napata. — La stèle VIII, brisée en sa partie droite, relate une tournée du roi Anlamani à travers ses provinces dont il favorise les temples (2), une campagne envoyée de Gempaton contre le pays de la coiffure du roi, figurée dans le cintre, est celle d'Onouris : cette parure étant un attribut fréquent des souverains nubiens (3) « fils de Rê, comme Onouris » (IV, 3), cette constatation permettrait de supposer l'existence dans le royaume éthiopien d'un culte important de ce dieu. Ce culte, d'ailleurs attesté aux temples du Gebel Barkal (4), sur des amulettes de

Libysche Wüste zur Amonsoase, 69-70; Z. Ä. S., 69, 23-24), analogie de l'omphalos avecl'image aniconique de Napata (ibid., 23-24), équation Téarcos-Etéarchos (Wiedemann, Äg. Gesch., 593, n. 2. Isambert, Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient', II, 455), consultation présumée de l'Oracle par Tanoutamon, le Tementhès de Polyen (Stratagem., VII, 3; cf. D. Mallet, Les premiers établissements des Grecs en Egypte, M.M.A.F., 12 [1893], 46, n. 1). Macadam note «that the Amūn of Djesdjes is represented (26th Dyn.) as ramheaded, like the Amūns of Nubia» (p. 39, n. 53).

(1) Cf. les III 2 dans la liste citée supra, p. 28, n. 5.

(2) A propos des rites exécutés pour protéger le roi contre ses ennemis tant morts que vivants, noter A. S. A. E., 23, 241, en faveur de la restitution de VIII, début l. 14 (proposée p. 49, n. 33); Davies, The tomb of Ramose, pl. 30 et Pap. Chester Beatty, IX, 96 et 1416.

(3) Cf. I Les têtes de statues a de Taharqa:

α Méraoui n° 11 (trouvée au Barkal 904) = J. E. A., 6, pl. 33 (1) et Addison, A short Guide to the Museum of Antiquities (Khartoum)², 10 et 11, $oldsymbol{eta}$ primitivement aussi Caire CG 560 == Borchardt, Stat. u. Statuetten, II, 108, pl. 94 et Bosse, Die menschliche Figur, 76, n° 211 et pl. 12 a; b d'Aspelta : Boston 23. 730 (Barkal 500 A) = J. E. A., 6, pl. 33 (3)et Smith, Ancient Egypt as represented in the Museum of Fine Arts², 146 et fig. 90 (p. 148). II Le roi figuré sur le manche de miroir de Netaklabatamani (B. M. F. A., 19, 38), III Les reliefs de Taharqa au Barkal : a B 300 (B de Lepsius), α salle c, mur est (L.D. Text, V, 259)et mur ouest 2 (ibid., 260), \(\beta \) salle e, mur est (L. D., V, 5 = L. D. Text, V, 261; cité par Macadam, p. 45); b B (A de Lepsius), cella médiane sur le mur est (L. D. Text, V, 257).

(4) Le dieu Onouris est représenté sur plusieurs scènes au Barkal 300: a dans la cella (L. D. Text, V, 259); b dans la salle e, mur sud (ibid., 261). — Une des abaques de la grande colonnade du Temple B 500 (L de Lepsius) mentionne Shou et Tefnout (L. D. Text, V,

Sanam (1) et par l'onomastique de l'aristocratie koushite (2), ne serait-il pas en relation avec la légende de la déesse lointaine (3)?

Du règne d'Aspelta, le frère d'Anlamani, il reste quelques fragments inscrits à peu près inutilisables (XL) et deux plaques de faïence (XLII, cf. p. 89). Cf. encore cinq petits objets (XLIII, cf. pl. 35) de Malenaqeñ.

4. Inscriptions hiéroglyphiques tardives. — A la quatrième dynastie de Napata, remonte l'inscription (IX) d'Aman-nété-yeriké (an 1-2), contemporain de la première domination perse, gravée en surcharge dans la salle hypostyle du temple T (donnée en photographie et en «hand copy» (pl. 17-26). Ce long texte narre l'élection d'Aman-nété-yeriké et la répression d'une révolte des R(h)rhs au lendemain de la mort du roi Talakhamani. Ayant été couronné au Gebel Barkal, le nouveau roi livre bataille aux Medja, au cours d'un voyage d'inspection qui l'amène à Gempaton, puis à Pnoubs; de retour à Gempaton, il célèbre les fêtes du IIe mois et de la crue, et fait dégager par l'armée et la population la voie d'accès au temple, prise par le sable, « y

^{271). —} Cf. aussi, d'après *Harsiotef*, 157 (*Urk.*, III, 136, 7), un culte rendu à Onouris dans la ville d'*Artinay*.

⁽¹⁾ A.A.A., 9, pl. 62 (10), et p. 124, «beads composed of two lions Shu and Tephenis» — A.A.A., 10, pl. 26 (25), cf. p. 121 (Onouris et Tefnout).

^{(2) (}N)i-sw-Sw-Tfnwt (G., L. R., IV, 37 et 41) et *(N)i-sw-'In hr(t) (cf. Macadam, p. 124 et n. 5; J. E. A., 35, 143, n° 25), tous deux

fils de Taharqa; cf. le (N)i-sw-'In hrt, contemporain d'Aspelta (Urk., III, 108) et éventuellement l'adoratrice Mryt-Tfnwt (G., L. R., IV, 46); le (Image) & de la grande inscription de Sanam (A.A.A., 9, pl. 38, col. 6, cf. p. 102: « by Es-qe-shoout ») paraît un toponyme plutôt qu'un nom de personne.

⁽³⁾ Bibliographic récente dans VANDIER, La Religion Egyptienne², 66-67.

portant lui-même la main, en tête de ses troupes, pendant de nombreux jours» (1. 72-73); sont racontés ensuite une pittoresque procession de nuit et un voyage de la «mère royale», et décrites les offrandes faites au temple et les restaurations.

Trois autres inscriptions d'Aman-nété-yeriké, X, XI (an 19) et XII (postérieure à l'an 26), n'apportent presque rien, malgré tous les talents d'exégète de l'éditeur — non plus qu'une inscription du roi Aman-...Sabrak(?), de la I^{re} dynastie méroïtique de Napata (?). A la même dynastie (me siècle av. J.-C.) appartient un roi Ary, par le nom duquel sont datées les deux stèles XIV et XV (cette dernière relatant des donations à l'occasion de fêtes); la stèle LI, très endommagée, est peut-être aussi de ce règne.

5. Les graffites méroïtiques (1). — Ces 107 documents, pour la plupart des proscynèmes médiocrement écrits (2), sont trop brefs pour accroître très considérablement le dossier des études méroïtiques (3); citons toutefois le n° 28, gravé sur un écrin de bronze, qui mentionne les contemporains probables de l'expédition du Préfet Pétrone (24 av. J.-C.): «Amanirénas souveraine et Candace, vivant éternellement (?)» et «Akinidad, prince royal et fils du roi (?)... dans Koush» (p. 96 et 100-102).

DONNÉES RELATIVES AU ROYAUME DE KOUSH

1. Culte des dieux égyptiens en Nubie. — L'inscription VIII (l. 24) révèle quelles étaient les quatre métropoles religieuses de Nubie, où Anlaman consacra ses sœurs au service des quatre Amon nationaux : Napata, déjà mentionnée sous le nom de dw w'b sur la statue XXII (N. E.); Phoubs, que le roi Aman-

⁽¹⁾ Sur les difficultés de lecture et d'écriture, cf. p. 93.

⁽²⁾ La plupart des documents sont en méroïtique cursif (48 A et 62 en seraient les plus anciens exemples); 104 associe méroïtique cursif et hiéroglyphique; 105 et 106 (cartouches royaux) sont en hiéroglyphes; 62 offre une ligne de cursive méroïtique avec une transcription en hiéroglyphique égyptien (cf. p. 109-110); 44, qui mêle hiéroglyphes

égyptiens et méroïtiques, appartiendrait au début du méroïtique hiéroglyphique; 23 semble être une imitation d'hiéroglyphes égyptiens; le 107 (p. 96 et 117-118, avec note du Dr Rabin) représente une tête coiffée de l'atef, accompagnée d'un peu de cursive archaïque et de caractères en Abyssin ancien (?).

⁽³⁾ Cf. la récente mise au point de Février, Histoire de l'écriture, 134-137, avec bibliographie.

nété-veriké dota de territoires conquis et où, comme Harsiotef et Nasteseñ, il s'arrête pour célébrer le culte (IX, 55-63) (1); Sanam, sanctuaire d'Amon « taureau de la Nubie » (cf. p. 50, VIII⁶¹), et Gempaton sur laquelle on possède désormais une riche documentation (2). Les caractéristiques de l'Amon de cette ville sont partiellement les mêmes que celles de l'Amon thébain de Napata : il est figuré aussi bien criocéphale et couronné du disque solaire qu'avec la coiffure 🏿 ; son temple s'ornait de béliers (XXXVIII-XLI) ; on lui offrait des vases et des emblèmes (cf. III, XII-XIII et supra, p. 13-14) parés de têtes de béliers; on lui consacre des images de l'oie chenalopex (VI, 11³⁷), autre animal voué à Amon. Le dieu porte, dès le N. E., l'épithète spéciale de m;i (le lion) hr hnty, dont le sens reste obscur (3); parfois invoqué comme «celui qui reconnaît son fidèle, dont l'approche est douce et qui vient vers celui qui l'a imploré» (IV, 17⁴¹, VI, 22-23, VIII, 25), il est encore désigné comme « Amon le grand » ou « l'ancien » (cf. XL, A et B et le nom de son temple : VII, 2, 5 et 9). Le service divin, assuré par de nombreuses donations royales, fut rempli à Gempaton, d'abord par deux prêtres bénéficiaires, puis par trois à partir d'Anlaman (VIII, 9-10), ainsi que par de nombreuses chanteuses. Il comportait des cérémonies solennelles accomplies au cours de visites royales et marquées par des offrandes alimentaires : la « première fête d'Amon» qui se prolonge sept jours (VIII, 1. 10-12), le rite de l'offrande de l'arc (IX, 50-55 et Nastesen, 1. 24), la procession solennelle du second mois de la Crue (IX, 63-80). Auprès de l'Amon de Kawa, Mout et Khonsou tardivement figurés sur la stèle XIV (p. 76-78 et peut-être LI, p. 92) ont été adorés; l'offrande faite par Taharqa de deux sceptres-rnpt ornés, l'un d'un sphinx criocéphale et d'un vautour, l'autre, d'une image de Khonsou, groupe en fait les images des divinités de la triade thébaine. La seconde divinité de Kawa à l'époque éthiopienne paraît avoir été Anoukis, dame de

⁽¹⁾ Amon de Pnoubs se trouve déjà mentionné au temps de Piankhy, sur une abaque de Barkal 500: \(\) \

BREASTED, Z. Ä. S., 40, 106-112. Le nom de Gempaton pouvait aussi se lire sur l'abaque mentionnée à la note précédente, où Piankhy est appelé [] , et sur la plaque de Sanam, citée infra, p. 33, n. 2.

⁽³⁾ Clère, Bi. Or., 8, 175-176; cf. aussi Rev. d'Eg., 7, 193.

Sehel (cf. Index, p. 139, s. v.) (1); ajoutons qu'elle se retrouve associée à Amon-Rê de Gempaton et à Khnoum, son parèdre originel, sur une mauvaise inscription de Sanam (2). Notons encore qu'au temps d'Harsiotef, Kawa rendait un culte à Osiris et Isis (Urk., III, 136, 10) et que l'on connaît un «Ptah qui réside à Gematon» (Musée de Méraoui n° 28; inédit).

2. Données géographiques. — Le Royaume de Koush était divisé en nomes (sp;t, cf. VIII, 7 et 8; IX, 44; cf. p. xiv) (3), désignés par le nom de leurs métropoles. On nous parle ainsi d'un nome de Pnoubs, que Kawa, IX, 55 sq. invite à chercher vers la Troisième Cataracte (4); d'un nome d'Amon-Gempaton (IV, 9 et VIII, 12); d'un nome de Kartan (?), dont le territoire correspondait, semble-t-il, à la grande boucle du Nil (IX, 4415); d'un nome de Méroé (IX, 6, 21, 23, 30). Noter encore dans l'inscription d'Aman-nété-yeriké d'utiles indications sur la durée nécessaire à la Cour pour aller d'une résidence dans une autre (IX, 35-37, cf. p. 57, n. 59: neuf jours de Méroé au Barkal; IX, 55-56, cf. p. 61, n. 99: au plus deux jours de Kawa à Pnoubs et une seule journée de Pnoubs à Kawa; cf. entre Méroé et Napata le trajet de six jours de Nastasen, Aeth. Königsinsch., p. 29-31). Les Inscriptions VIII et IX conservent les noms de tribus barbares contre lesquelles les rois napatéens eurent à défendre ces nomes et de localités dédiées aux temples:

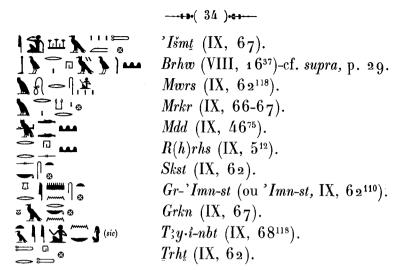
- (1) Une des colonnes du temple B de Kawa porte le nom de « Chabaka aimé d'Anoukis» (J. E. A., 22 [1936], p. 201).
- (13): (sie) (2 A.A.A., 10, 132, pl. 49 (2 a) = pl. 66 (13): (sie) (2 A.A.A., 10, 132, pl. 49 (2 a) = pl. 66 (13): (sie) (2 A.A.A., 10, 132, pl. 49 (2 a) = pl. 66 (12)).

(3) Cf. les listes ptolémaïques des provinces (sp; wt) de Nubie, à Philæ: bibliographie dans B. I. F. A. O., 50 (1951), p. 166, n. 3; pour l'usage du terme sp;t appliqué à un «nome» de l'Ethiopie, cf. encore, la grande inscription de Sanam, A.A.A., 9, pl. 38, col. 1.

- (4) D'autres arguments en faveur de la même localisation sont proposés par Sauneron-Yo-YOTTE, B. I. F. A. O., 50, p. 163 sq.
- (5) Cf. Arame connue par les textes méroïtiques 41 et 49, p. 139, Index s. v.

Bulletin, t. LI.

5



3. Généalogie des rois de Koush. — A partir des données nouvelles contenues dans les textes de Kawa, M. Macadam a repris systématiquement, dans un appendice (p. 119-130, suivi d'un tableau généalogique d'Alara à Aspelta, p. 131), le problème de la généalogie de la famille royale éthiopienne. Cf. depuis Dunham et Macadam, Names and Relationships of the royal Family of Napata (1), J. E. A., 35, 139-149, utilisant des monuments inédits de Nouri et de Kourou (le tableau généalogique annexé [p. 149] descend jusqu'à Nastaseñ).

Par une sorte de postulat implicite, l'auteur n'envisage jamais, ni dans les titulatures ni même dans les allusions historiques, un emploi aulique ou métaphorique des termes de parenté (2): il conviendrait peut-être donc de ne retenir ses conclusions que sous toutes réserves, mais il faut reconnaître que sa méthode concilie de façon heureuse les différentes données. Macadam confirme tout d'abord par de judicieuses remarques que les « divines adoratrices» n'ont jamais été épouses du roi et que leurs relations de mère à fille sont faites d'adoption (3): Aménirdis I^{re}, fille de Kashta, comme l'attestent

hypothèses admettant de tels emplois, formulées par Maspero pour le titre sn-nsw (infra, p. 36, n. 3) et par Reisner pour celui de snt-nsw (infra, p. 38).

(3) Hypothèse antérieurement proposée par Erman, Berlin Abh., 1885, 22 dans la publication de Schweinfurth, Alte Baureste u. hierogl. Inschr. im Uadi Gasūs (cf. aussi Z. Ä. S., 35, 44 sq.).

de nombreux monuments (1), adoptée par Shapenoupet Ire, fille d'Osorkon et fille adoptive de Kalatja, prend comme héritière Shapenoupet II, fille de Piankhy (2); celle-ci à son tour adopte Aménirdis II, fille de Taharqa, puis Nitocris, fille de Psammétique Ier. Macadam retient l'hypothèse d'un seul roi Piankhy (3) (p. 119), et, à partir de la stèle de l'adoption de Nitocris (l. 4), démontre que Piankhy était frère d'Aménirdis Ier, par suite fils de Kashta, comme l'était aussi Shabaka, donné comme frère d'Aménirdis par quelques monuments (4). Un autre passage de la stèle de l'adoption (l. 3), d'ailleurs déjà retenu dans le même sens par Petrie (History, III, 296), établit que Taharqa est le frère de Shapenoupet II, par conséquent le fils de Piankhy, comme l'est donc aussi Shabatka qui, d'après IV¹⁹ et V, 14, comptait Taharqa parmi ses frères.

Au cours de l'exposé, M. Macadam donne une liste exhaustive des femmes, fils et filles connus pour chacun des rois (5). Il convient sans doute de distinguer

⁽¹⁾ G., L. R., IV, 5 et 6-7.

⁽²⁾ Cf. Rev. d'Eg., 8, 219, n. 1.

⁽³⁾ Cf. Reisner, S. N. R., 2 (1919), 238, 249; Harvard Theol. R., 13 (1920), 30; J. E. A., 6 (1920), 64; B. M. F. A., 19(1921), 33-34; Z. A. S., 66, 93-98. C'est là le moyen le plus économique d'envisager la question, mais il ne faut pas se cacher qu'elle ne rend pas suffisamment compte de tous les aspects de cette dernière. L'argument le plus lourd en faveur de Reisner est l'existence d'une seule tombe attribuable à un Piankhy. En revanche, les preuves tirées d'une dualité possible des prénoms de Shabaka et de Shabatka proposées pour rendre compte de la multiplicité des protocoles de ce Piankhy n'ont aucune solidité; d'une part, le cartouche W: hib-R', qui alterne avec le cartouche Nfr-k';-R' sur deux monuments (G., L. R., IV, 16), peut être celui d'un souverain local du Delta : rien ne prouve d'ailleurs que le cartouche de Neferkarê soit ici celui de Shabaka (un roi Peftaouibast d'Heracléopolis s'appelle lui aussi Nfr-k; d'autre part, le nom Mn-hpr-R,

associé au prénom de Shabatka sur un collier (S. N. R., 2, 249, 253; J. E. A., 6, 64; B. M. F. A., 19, 33; D. Dunham, El Kurru, 113 et pl. LXVIII, A) peut être simplement le groupe que l'on retrouve encore fréquemment sur de nombreuses amulettes et scarabées de l'époque éthiopienne.

⁽⁴⁾ Rev. d'Eg., 8, 222 (41-43).

⁽⁵⁾ Macadam a préféré ne pas enregistrer certains personnages princiers de la XXVº dynastie, dont les relations ne sont pas établies : ainsi l'adoratrice Mryt-Tfnwt (G., L. R., IV, 46) et les reines Pekersalayé (ibid., 63-64) et Djedbastred (DARESSY, Stat. Divin. [CGC], 71, nº 38238). Keñsa, qu'il fait figurer dans Kawa, I, p. 120 et 131, comme épouse de Piankhy (cf. la statuette de Bastet, Louvre E 3915 = G., L. R., IV, 4) n'a pas été reprise dans la liste du J. E. A., 35. Bien que Kawa I distingue les deux noms de Keñsa et de Kheñsa, on pourrait, sous toutes réserves, se demander si la reine de la statuette du Louvre ne serait pas identique à la défunte de Ku. 4, donnée comme « fille de Kashta et sœur-épouse

à sa suite la fille de Piankhy Arty (A. S. A. E., 25, 32-33) de Piankharty femme de Tanoutamon (1); en revanche, on peut se demander si la «sœur et épouse royale » Pebatma (>), mère d'Aménirdis (nº 53 a et b dans J. E. A., 35, 145), distinguée par Dunham et Macadam de la sœur royale, mère de la « divine adoratrice», Piebtemery , (nº 62 J.E.A., 35,146) ne devrait pas en fait s'identifier avec cette dernière, le nom de la seconde étant, malgré son aspect égyptien, difficile à interpréter dans cette langue, et équivalant phonétiquement à quelque chose comme Pabtoméi (2). L'arbre généalogique des pharaons koushites établi par M. Macadam Kawa I, p. 131 et 121-125, démontre implicitement — mais avec beaucoup de vraisemblance — l'originalité du mode de dévolution de la couronne éthiopienne : «from brother to brother, as the frequent mention of «the King's brethren» (3) suggests, and then to the children of the eldest son in the same manner (p. 125)». C'est pourquoi, afin de faire de Tanoutamon un roi légitime, M. Macadam (p. 121, n. 2 et p. 125) conclut que le Shabaku, donné comme père de ce dernier par les textes assyriens, doit être Shabatka et non pas Shabaka, conclusion qui reste fort incertaine, comme toute reconstruction supposant l'existence de lois fondamentales dans la monarchie koushite. Le système d'hérédité collatérale, dont le savant anglais ne paraît pas moins établir l'existence certaine, pouvait, notamment en cas d'extinction de la branche aînée, laisser place à des contestations, dans la mesure où elle élargissait considérablement le cercle des prétendants et multipliait les conséquences de la polygamie, déjà lourdes en Egypte. La notion d'une légitimité dynastique des Ethiopiens nous semble en fait des plus incertaines.

de Piankhy» dans J. E. A., 35, 144, n° 37 et dans D. Dunham, El Kurru, 3 et 30, d'ailleurs sans justification explicite; à la liste des monuments de Kheñsa, ajouter la perle publiée dans Z. Ä. S., 44, 96.

(1) La lecture de ce second nom sur la stèle du Songe revient à G. Lefebvre (A. S. A. E., 25, 32-33), qui a proposé de l'identifier avec le premier.

(2) Noter que les monuments où les deux formes sont attestées proviennent l'un et

l'autre d'Abydos. — Pour l'omission du titre hmt nsw, dans les titulatures d'épouses royales, MACADAM, p. 128; pour l'absence de cartouche autour de leur nom, n° 71-72 de la liste de Dunham et Macadam.

(3) Contrairement à l'hypothèse de Maspero, Hist. Anc., II, 170 et 361, qui voulait voir dans sn nsw une désignation de tout mâle de sang royal, il faudrait interpréter stricto sensu ce titre princier.

Certains martelages du nom de Piankhy pourraient indiquer que le pouvoir de ce roi a été contesté à un moment donné (1); la vénération reconnaissante témoignée envers Shabaka par son successeur n'implique pas forcément qu'il n'ait pas contribué à sa fin; — sit divus, dum non sit vivus (2) — comme le voulait une tradition malveillante mise en doute par l'auteur de Kawa I (p. x11, 20 et 125). De plus, d'après une ingénieuse interprétation de M. Macadam (p. 128), Taharqa aurait supplanté le Khaliout fils de Piankhy, révélé par une stèle du Gebel Barkal (Z.A.S., 70, 35-46). Ajoutons l'hypothèse formulée par Reisner (3) et par Dunham (4), relative à des rivalités opposant les clans de Méroé et de Napata. Enfin, si apparemment chacun des rois de la XXV^e dynastie a respecté officiellement la mémoire de ses prédécesseurs (5), ils ont manifestement éprouvé le besoin d'établir leurs prétentions aux yeux de leurs contemporains, en se réclamant des plus hautes autorités et des bienfaits de leur royauté. Des compositions telles que le Grand Texte de l'an VI de Taharqa, où le roi attribue son avènement, par la grâce d'Amon, à la faveur de son prédécesseur et à l'amour du peuple, la Stèle du Songe de Tanoutamon, dont l'élévation est annoncée par un rêve prophétique, comme plus tard la Stèle de l'Intronisation d'Aspelta dont la promotion est garantie par la volonté du dieu, les stèles d'Harsiotef et de Nastesen (Urk., III, 113-152), l'inscription d'Aman-nété-yeriké (Kawa IX), textes relatant l'avènement du prince immédiatement suivi d'actes de piété et de succès militaires, ont le caractère d'œuvres opportunistes visant une justification personnelle; leur rédaction allusive et conventionnelle (cf. supra) empêche d'ailleurs, en l'absence d'une documentation plus complète, de déterminer, et leur exacte orientation, et les faits plus ou moins irréguliers qu'elles recouvrent : à preuve, les incertitudes bien compréhensibles de Macadam dans son explication de l'inscription de Khaliout (p. 128) et ses hésitations dans l'interprétation de la Stèle du Songe : « we cannot tell at this distance of time just what purpose this propaganda was intended to serve...(p. 125)».

⁽¹⁾ Rev. d'Eg., 8, 231, n. 4.

⁽²⁾ Hist. Aug.-Geta, 2: Caracalla à propos de Géta. — Rappelons les honneurs posthumes rendus par Amasis à Apriès (R. T., 22, 2, 1, 18), qu'il paraît pourtant avoir laissé mas-

sacrer (Hérodote, II, 169).

⁽³⁾ B. M. F. A., 23, 18.

⁽⁴⁾ A. J. A., 50 (1948), 386.

⁽⁵⁾ Rev. d'Eg., 8, 224-229.

L'examen de trois documents a permis à M. Macadam de supposer que l'adoption d'une femme par une autre (1) n'était pas limitée aux « divines adoratrices » (p. 120). La mention des «mères» (mwwt) de la mère de Taharqa (IV, $16-20^{42} = VI$, 22-24), toutes deux sœurs du roi Alara, ne peut s'expliquer de façon satisfaisante que si l'on admet la coutume des relations adoptives (p. 121-122). La même hypothèse permet de rendre compte comment les princesses Madiqeñ et Henouttakhebit, toutes deux «sœurs royales» d'Aspelta, se trouvent être dans des rapports de filiation l'une par rapport à l'autre et évite de recourir à la conclusion de Reisner (H. A. S., 2, 22-23), faisant du titre de snt nsw une désignation aulique s'appliquant aux princesses de sang. Enfin, dans la longue liste de l'ascendance maternelle de Nasalsa (Stèle de l'Intronisation, Urk., III, 95), où chaque filiation est exprimée par le terme mwt-s, figure une « divine adoratrice de Thèbes », tenue pourtant, par son office, à la virginité (p. 126; cf. p. x1). A partir de ces constatations, l'auteur conclut: « now all the adoptions practised by the Ethiopian royal family seem to have been within the family except some of those made by the votaresses for the sake of religious alliances with Egypt. Most of the adoptions were between one generation and the next, the daughters of one generation being adopted by their aunts of the generation before. We have been unable to prove the existence of sister-adoptions until the time of Madigeñ and Henuttakhebit and we have seen that adoptions outside the family were unlikely except between the houses of Napata and of Thebes» (p. 127; cf. p. 120).

Ces conclusions originales, à première vue fort audacieuses, paraissent en fait trouver confirmation et extension dans les documents relatifs aux «chanteuses consacrées d'Amon» (hst (nt) hnw n'Imn) (2) qui se transmettaient apparemment leur pouvoir par adoption, éventuellement entre sœurs. La place prééminente qu'occupent les collatérales dans ce système d'adoption pourrait bien être, à notre avis, parallèle au système même de la transmission du pouvoir royal : consécration au dieu des sœurs du roi plutôt que de ses filles (IV, 16 sq. = VI, 21 sq.; VIII, 24), prééminence apparente du titre

⁽¹⁾ Cette relation d'adoption est définie, « dont dans les titulatures, par l'expression mwt·s, (2) J

[«] dont la mère est» (cf. p. 120, n. 2).

⁽²⁾ J. Yoyotte reviendra sur cette question.

snt nsw sur le titre hmt nsw (Macadam, p. 128). En tout cas, l'importance fondamentale de la coutume de l'adoption entre femmes est en liaison étroite avec le rôle remarquable joué par les mères royales, les ancêtres des classiques Candaces (p. xi-xii): dans les suites du couronnement, l'usage semble établi des voyages de salutation de la reine-mère (V, 16 sq.; VIII, 22 sq.; IX, 81 sq.); il se célèbre un culte posthume des ancêtres féminins du roi (VI, 25 et p. 41, n. 93; XLVI, p. 90 et 127-128); la reine-mère est au moins aussi souvent associée au souverain que ses épouses royales (1).

De façon théorique, mais à vrai dire séduisante — «not without the help of great draughts from the fountain of speculation (p. 128-129)» — M. Macadam tire parti de cette théorie des maternités adoptives et du mode présumé de la transmission du pouvoir royal : ainsi Peksater serait la fille adoptive de Pebatma (p. 120) et Shapenoupet I^{re} la fille adoptive de la grande épouse royale Kalatja (p. 119), Kashta serait le frère d'Alara (p. 128) et Abalé la fille adoptive de Kasaqa, femme et sœur de ce dernier. Ces principes, sans parler d'autres considérations, lui permettent encore de voir dans Atlanersa un fils de Taharqa, ainsi que le père de Senkamaniskeñ et de Nasalsa qui épousa celui-ci.

Ainsi, malgré les difficultés inhérentes à la reconstitution d'une généalogie à partir de documents très dispersés et sans méconnaître toutes les incertitudes qu'elle comporte, l'auteur a donc couronné son volume d'un essai à la mesure des commentaires dont il a entouré les textes publiés; si des discussions peuvent s'engager au sujet des conclusions présentées dans Kawa I, ces débats — et au premier chef, les réserves présentées ici-même — ne se trouvent possibles, et éventuellement fructueuses, que grâce à l'édition impeccable des documents et au texte, riche dans son apport et dans ses suggestions, par lequel ils sont présentés. Les lecteurs de l'ouvrage regretteront donc que guerre et après-guerre leur aient fait attendre jusqu'à ce jour l'extraordinaire plaisir de connaître tous ces documents et les commentaires dont les a entourés un éditeur hors de pair, mais ils se réjouiront d'autre part de voir les réalisations de l'œuvre dignes des principes qu'elle s'était posés.

(1) Cf. les documents relatifs à Abalé, mère de Taharqa (*Kêmi*, 10, 34-35 et *J. E. A.*, 35, 141 [1] et pl. 15 [1]) et à Ñasalsa (*J. E. A.*,

35, 145 [50] et pl. 16 [50]); sur le matriarcat en Éthiopie, BATES, The Eastern Libyans, 112.